

CUTE MAGAZINE

Revue d'organisation des
Comités Unitaires sur le Travail Etudiant

Numéro 2

Automne 2017



TABLE DES MATIÈRES

- 3 *La vérité sort de la bouche des ministres*
- 5 *L'école qui te remet à ta place*
- 9 *Nos besoins en formation ou leurs besoins en cheap labor?*
- 12 « *Je suis étudiante sage-femme.* »
- 14 *Mon ange, il est temps que je change, le visage de ma campagne nationale contre les agressions sexuelles dans les bars étudiants*
- 18 *Quand l'exception devient la norme, est-ce que la norme est d'exception?*
- 21 *Valoir plus, valoir mieux*
- 24 *Une lutte pour toutes les moms aux études*
- 27 *Le contingentement, élitisme de gauche*
- 30 *J'étudie, pour travailler plus, pour faire moins d'argent, pour étudier plus...*
- 34 *Wages for Students: et ça continue!*

L'équipe du CUTE Magazine

RÉDACTION ET RÉVISION: François Bélanger, Sandrine Belley, Annabelle Berthiaume, Jeanne Bilodeau, Nicholas Bourdon, Anthony Desbiens, Félix Dumas-Lavoie, Gabrielle Filiou-Chénier, Stéphanie Gilbert, Élisabeth Lamarre, Louis-Thomas Leguerrier, Camille Marcoux, Michelle Paquette, Amélie Poirier, Mélissa Renaud, Etienne Simard, Valérie Simard, Marie-Pier Tardif, Camille Tremblay-Fournier, Geneviève Vaillancourt, Emily Zajko

CORRECTION ET RÉVISION: Camille Allard, Guillaume Beauvais, Marion Bilodeau, Dominique Bordeleau, Julie Bruneau, Fred Burill, Katherine Chartrand Pelletier, Isabelle Cheng, Ulred Comba Rodriguez, Samuel Cossette, Clément Courteau, Alfred Kokou Gbidi, Jaouad Laaroussi, Jean-Michel Laforce, Gabrielle Laverdière-Pilon, Jilefack Ngami, Eva-Loan Ponton-Pham

ILLUSTRATION: Corinne Lachance

COUVERTURE: Laurence Sallam

MISE EN PAGE: François Bélanger

DISTRIBUTION: On fait notre possible!

ISSN 2560-6565 (imprimé)

ISSN 2560-6557 (en ligne)

La vérité sort de la bouche des ministres

La ministre de l'Enseignement supérieur a pris les devants dans le débat sur la rémunération des stages. À la CRAIES¹ qui demande par voie de pétition une compensation financière pour le quatrième stage en enseignement, et à la FECQ² qui demande des stages collégiaux rémunérés dans les programmes majoritairement féminins, elle répond par une question de fond: «*Pourquoi, quand t'es assis dans une salle de classe, t'es pas payé, et quand tu vas faire un premier apprentissage de formation en milieu de travail, il faudrait que tu sois payé?*»³ Bien qu'il s'agisse là d'ironie employée par Hélène David pour jeter le discrédit sur la CRAIES tout en se moquant de la campagne sur le travail étudiant des CUTE⁴, qui revendiquent le salaire étudiant, sa réplique, comme tous les mots d'esprit, en dit beaucoup plus long que la ministre le voudrait, révélant dans ce cas-ci des indications stratégiques à ne pas négliger.

D'abord, il y a la question de l'**organisation**. Cela fait plus de dix ans que la lutte pour la rémunération des stages est segmentée par programmes ou domaines d'études. Il y a les étudiantes sages-femmes d'un côté, celles en psychologie sur leur bord, celles en enseignement dans leur coin... Chacune de leurs revendications est traitée comme un dossier sophistiqué qui n'a que très peu de liens avec les autres. Pire, elles sont même souvent mises en compétition: «les internes en psycho font plus de travail sans supervision que les stagiaires en enseignement»; «la charge des stagiaires en enseignement représente plus d'heures par semaine que celle des stages de travail social»; «des dépenses obligatoires sont beaucoup plus élevées pour les étudiantes sages-femmes», etc.⁵ Or ces campagnes sont visiblement arrivées au bout de leurs capacités et stagnent depuis un bon moment. La division des mouvements et les revendications tatillonnes ne permettent pas de mobiliser de masse critique susceptible

de rencontrer la pleine satisfaction quant aux objectifs fixés. Même la FIDEP⁶, après trois mois de grève des stages et des internats en psychologie, s'est résignée à accepter la première offre du gouvernement, sachant que le mouvement ne se poursuivrait pas au-delà d'une session.

C'est probablement ce que la ministre a en tête lorsque, spontanément, elle ramène le tout à une question générale. Malgré son intention de mettre dos à dos les différentes campagnes, de les opposer les unes aux autres, au bout du compte elle les met toutes dans le même panier, exposant ainsi une solution propre à relancer ces luttes: en faire une bataille générale en adoptant une position incluant l'ensemble des stages, de tous les programmes et de tous les niveaux d'études. Il importe de s'organiser de manière à supprimer la compétition et la hiérarchie entre disciplines, qui renforcent la différence entre les stages rémunérés et ceux qui ne le sont pas.

Ensuite, il y a le choix des **moyens de pression**. En fermant la porte à la logique même de la rémunération des stages, la ministre indique que l'enjeu ne se règlera pas à l'amiable autour d'une table à café, bref sans qu'un mouvement ne l'y contraigne. Forcer la note est l'un des pas les plus difficiles à franchir à l'heure actuelle. Après le dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux d'un mémoire sur les conditions financières des étudiantes sages-femmes, l'AÉSFQ⁷ n'a pas su mobiliser ses membres, trop accaparées par leurs stages et trop dispersées à travers la province. Même chose pour la CRAIES, qui avait pourtant donné un nouveau souffle à la lutte pour la rémunération du stage 4; mais depuis le dépôt de sa pétition à l'Assemblée nationale ce printemps, l'horizon de cette campagne est incertain.⁸

1. Campagne de revendications et d'actions interuniversitaires pour les étudiants et étudiantes d'éducation en stage, présentement chapeautée par l'Union étudiante du Québec (UEQ).

2. Fédération étudiante collégiale du Québec

3. «David ferme la porte aux stages rémunérés», *Le Soleil*, 3 mai 2017. <https://goo.gl/7qC4wY>

4. Comités unitaires sur le travail étudiant, qui publient le magazine que vous tenez entre vos mains.

5. Et c'est sans compter les programmes où la lutte reste au point mort. En travail social par exemple, on peine à réclamer un salaire puisque les milieux de stages dans les organismes communautaires et dans les services sociaux souffrent déjà de sous-financement.

6. Fédération interuniversitaire des doctorant.e.s en psychologie

7. Association des étudiantes sages-femmes du Québec

8. La stratégie de la CRAIES-UEQ de miser sur l'élection du Parti québécois pour obtenir gain de cause mène la campagne dans un cul-de-sac, d'autant plus que le PQ a peu de chances d'être élu majoritaire l'an prochain.

Étant donné que l'an dernier, trois mois de grève ont été nécessaires pour que la ministre concède l'octroi d'une bourse aux internes en psychologie, on peut être assuré.es que la menace de débrayage se devra d'être réelle avant que le mouvement ne soit pris au sérieux par l'État. Si une telle aventure est déjà envisageable dans certains programmes comme l'éducation ou le travail social, il faut s'appuyer sur ces dynamiques pour embarquer les étudiantes et étudiants du plus grand nombre de programmes possibles, principalement ceux avec des stages obligatoires non rémunérés. Cela implique de se donner la peine de discuter avec les étudiant.es des techniques au collégial, comme l'éducation spécialisée, l'éducation à l'enfance, les soins de santé, la documentation... La grève des stages comme nouveau moyen de pression pour le mouvement étudiant peut libérer des forces incroyables et s'avérer très efficace. On a d'ailleurs observé à l'international une multiplication des appels à la grève des stages au cours de la dernière année, qu'on pense par exemple aux enseignant.es stagiaires à Grenoble et au Maroc⁹ ou encore à la grève globale des stagiaires (*Global Intern Strike*) le 20 février dernier.¹⁰

Enfin il y a la **cible**, et c'est l'élément le plus important parmi ce que nous révèle la ministre. Cette dernière avance un argument d'apparence logique, du *gros bon sens* réconfortant pour son auditoire, qui pourtant dissimule une importante faute de raisonnement: la plupart des stages dans les domaines majoritairement masculins sont déjà rémunérés. Ainsi la supposée séparation entre travail et formation qu'elle oppose à la revendication n'existe, dans les faits, tout simplement pas! Hélène David est, bien entendu, au courant de la sous-valorisation du travail féminin et de son effet sur la non-rémunération des stages, sa compréhension des enjeux féministes est un fait bien connu. Mais si la façade de son mot d'esprit vise à nous embrouiller, le propos n'en est pas pour autant mensonger.

En choisissant de se montrer déterminée à ne pas reconnaître les stages comme un

travail méritant salaire, au même titre que l'ensemble des études, elle tente de pelletter le dossier dans la cour du voisin: le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Car c'est bien aux normes du travail auxquelles elle pense, normes qui ne sont pas tenues d'être respectées vis-à-vis d'un «*étudiant qui travaille au cours de l'année scolaire dans un établissement choisi par un établissement d'enseignement et en vertu d'un programme d'initiation au travail approuvé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur*».¹¹ Cette disposition exempte un patron de donner le salaire minimum aux stagiaires. Or, à l'issue de son *Rendez-vous national sur la main-d'œuvre* l'hiver dernier, le gouvernement du Québec a annoncé qu'il procéderait à une révision des normes du travail «le plus rapidement possible», la première en 15 ans.¹² En voilà une cible de choix!

Il importe de poser dès maintenant les bases organisationnelles de la lutte en prévision des prochains mois, car celle-ci risque de s'avérer corsée! Pour profiter des bons conseils involontaires de la ministre, les CUTE ont entrepris, avec le concours d'exécutifs d'associations étudiantes, de comités de parents étudiants, de comités femmes et de groupes politiques étudiants de mettre sur pied des coalitions régionales pour la rémunération des stages. En effet, pour assurer que les différents groupes puissent prendre en charge les coalitions sans que celles-ci ne se détachent de leurs efforts et en viennent à les invisibiliser, il semble préférable de privilégier la coordination entre groupes sur une base régionale. Cela offre davantage de flexibilité structurelle selon les associations et comités en présence dans chaque région, et empêche qu'une clique de Montréal s'érige en «national», comme ce fut très souvent le cas au cours des dernières décennies dans le mouvement étudiant.

Ainsi, nous encourageons la mise sur pied de coalitions, semblables ou différentes, dans toutes les régions du Québec (et même ailleurs!) ainsi que l'entraide et l'échange d'informations et de ressources entre elles. La diversité des structures et le contrôle réel

9. Sur le mouvement de Grenoble: <https://goo.gl/89UcRX> ; sur le mouvement au Maroc: <https://goo.gl/JDQGwT>

10. Pour plus d'information: <https://goo.gl/pYC1MW>

11. Loi sur les normes du travail, chapitre II, article 3. <https://goo.gl/XpoumD>

12. «La Loi sur les normes du travail sera revue», *La Presse*, 17 février 2017. <https://goo.gl/8rK4sP>

et concret de la lutte par une base mobilisée permettront une plus grande efficacité du mouvement et un meilleur ancrage sur les campus et dans les communautés.

En mettant nos efforts en commun, faisons en sorte que l'année prochaine soit celle où nous gagnerons la rémunération de tous les stages! D'ici là, continuons à faire réagir les ministres, ça peut toujours être utile. ◇

RACISME

L'école qui te remet à ta place

PAR SANDRINE BELLEY, NICHOLAS BOURDON ET VALÉRIE SIMARD



Merci à Ulred Comba Rodriguez, étudiante en travail social à l'Université du Québec à Montréal, Alfred Kokou Gbidi, étudiant en enseignement à l'Université du Québec en Outaouais et Jilefack Ngami, doctorante à l'École de travail social de l'Université McGill pour leur témoignage, leurs corrections et leur temps.

«Il est où, le multiculturalisme?!» se questionne Jilefack lorsqu'elle discute d'intégration professionnelle avec d'autres immigrant.es africain.es. En effet, nombreuses sont ses connaissances ayant immigrées au Canada qui ont de la difficulté à décrocher un emploi parce que, selon les employeurs potentiels, elles ne se seraient pas suffisamment imprégnées de la culture et des *valeurs québécoises*. Or, lorsqu'on cherche à savoir ce qu'elles sont, ces valeurs québécoises, la réponse est plutôt évasive. Mauvaise maîtrise du français québécois¹, des codes culturels, d'une culture d'entreprise particulière... les raisons sont nombreuses pour rejeter les candidatures de Mamadou, de Marie ou d'Ousman. Pourtant, c'est entre autres parce qu'on leur avait vendu le caractère accueillant et ouvert de ses habitant.es que plusieurs ont pris la décision d'immigrer au Canada et de s'installer au Québec. On leur avait aussi fait miroiter la possibilité d'obtenir rapidement un emploi grâce à leurs qualifications et leur maîtrise du français. Alors que de nombreuses voix se font entendre pour dénoncer le racisme "systémique", on ne peut que questionner

les valeurs d'ouverture et de tolérance dont se targuent nombre d'organismes et de personnalités publiques du Québec.

C'EST BIEN DE VALEUR

Puisqu'au Québec les travailleurs et travailleuses immigrant.es sont plus souvent qu'autrement incapables de trouver un emploi pour lequel ils et elles sont pourtant qualifié.es, nombre de ces personnes sont contraintes à accepter de travailler gratuitement afin d'accumuler des expériences jugées "pertinentes" aux yeux des patrons. Pourtant, les tâches qu'on leur demande d'accomplir sont bien celles d'un.e professionnel.le. Jilefack rapporte entre autres le témoignage d'un homme effectuant un stage non rémunéré dans une entreprise de génie à qui l'on demandait de réaliser des codages complexes. Sans expérience d'emploi préalable, il aurait été incapable d'accomplir les tâches exigées. Ainsi, le manque d'expériences québécoises et les potentielles différences culturelles ou linguistiques servent à justifier les difficultés rencontrées par les étudiant.es issu.es de l'immigration durant leurs stages de formation.²

C'est le cas notamment d'Alfred, étudiant en quatrième année au baccalauréat en enseignement à l'Université du Québec en Outaouais, qui a été contraint d'interrompre

1. Jilefack mène ses travaux dans un contexte anglophone et affirme que la maîtrise de la langue d'accueil et de l'accent est aussi une exigence des employeurs anglophones.

2. En effet, une étude réalisée récemment démontre que les étudiant.es provenant de l'immigration, de même que les étudiant.es de deuxième génération, sont surreprésenté.es parmi les étudiant.es en difficulté. Loslier, Sylvie. Juin 2015. *La situation d'apprentissage des étudiants québécois issus de l'immigration: de la théorie au stage professionnel. Une étude exploratoire dans les programmes de Techniques de travail social, Soins infirmiers et Intégration à la profession infirmière du Québec.* <https://goo.gl/APR7tD>

son troisième stage à cause des situations de racisme rencontrées. Dans sa cohorte, Alfred avait seulement deux collègues racisés: l'un a comme lui cumulé du retard et l'autre a fini par abandonner ses études.

Alfred possède 14 années d'expérience en enseignement au Togo, son pays d'origine. Le premier stage, stage d'*initiation* ou d'*observation*, lui a donc été crédité. Mais les difficultés se sont présentées dès sa première expérience dans une école de la région outaouaise. Alfred s'est d'abord heurté au mépris de son enseignante associée qui semblait vouloir le décrédibiliser devant les élèves. Dans le cadre d'une planification d'enseignement qui avait été dûment approuvée par cette dernière, celle-ci a corrigé l'étudiant devant l'ensemble du groupe sur une question de grammaire qui différait entre le français utilisé en Afrique et celui au Québec. L'enseignante associée perpétuait également le rôle subalterne du stagiaire en refusant de lui donner les clés des salles, le contraignant à l'attendre devant la porte pour pouvoir travailler. Finalement, l'enseignante associée a confirmé ses préjugés à l'égard des personnes noires lorsqu'elle a laissé le commentaire suivant dans son évaluation de mi-stage: « On pouvait s'y attendre que vous arriveriez en retard ». Or en plus d'assumer les responsabilités liées au stage, Alfred doit répondre aux besoins de sa famille. Pour ce faire, il occupe un emploi de nuit à raison de 16 heures par semaine. Compte tenu de la difficulté de concilier travail et étude, il s'était une fois présenté dans son milieu de stage avec tout au plus une dizaine de minutes de retard...

Ces préjugés à l'égard des différentes communautés culturelles sont entretenus par les employeurs et persistent après la formation. C'est ainsi que de nombreuses personnes qualifiées se voient refuser des emplois et des stages parce qu'on juge qu'elles risquent de ne pas comprendre certains codes sociaux et culturels qui ne sont pas explicités; cela ferait en sorte qu'elles pourraient ne pas savoir comment se comporter avec certaines « clientèles ». En soins infirmiers et en

travail social par exemple³, le fait de devoir travailler avec une population vulnérable ou marginalisée semble servir d'alibi pour justifier une certaine discrimination à l'égard des personnes immigrantes. Sous couvert de défendre la diversité – l'ouverture aux différentes identités de genre et de sexe, aux différentes orientations sexuelles et aux différentes croyances religieuses – les employeurs et superviseur.es de stage se donnent le droit de questionner la capacité des candidat.es immigrant.es à se distancier de ce qu'ils supposent être leurs valeurs et croyances afin d'intervenir adéquatement auprès d'une population diversifiée. Pourtant, on ne peut non plus assumer que cette ouverture soit acquise chez les candidatures non-immigrantes et c'est oublier que le stage doit notamment servir à développer le savoir-être privilégié par une profession.

« PARLE DON' COMME MOÉ... »

Lorsque ce ne sont pas les valeurs qui posent problème, ce sont les particularités linguistiques, voire l'accent de l'immigrant.e. Bien que plusieurs des personnes immigrantes aient été scolarisées en français, les différences de vocabulaire sont souvent confondues avec de l'incompétence. En milieu de stage, les exigences liées à la rapidité d'exécution sont grandes et on s'attend des stagiaires qu'ils et elles maîtrisent déjà tout le vocabulaire propre à une profession. Encore une fois, cette volonté de trouver des stagiaires qui possèdent déjà des compétences professionnelles réduit la frontière entre un stage et un emploi. Pour les stagiaires immigrant.es, la pilule est encore plus difficile à avaler puisqu'on les déqualifie. Étant confronté.es à la non-reconnaissance de leur formation et de leurs expériences professionnelles, ils et elles doivent à nouveau prouver leur savoir-faire dans un contexte qui leur est défavorable.

Ces irritants sont aussi présents en classe alors que ces étudiant.es peinent à travailler avec leurs collègues non-immigrant.es. Certains.es rapportent avoir fait l'objet de railleries lors d'exposés oraux⁴, mais l'exclusion

3. À ce sujet, la recherche de Loslier recueille de nombreux témoignages d'étudiant.es.

est souvent moins visible. On semble surtout s'inquiéter de la qualité du français écrit. Urled, étudiante en travail social à l'Université du Québec à Montréal, raconte qu'on lui demande souvent comment elle se débrouille en rédaction avant d'accepter de travailler avec elle. Étant donné que le français n'est pas sa langue maternelle, l'étudiante est au départ pénalisée dans ses travaux et examens, ce qui a un impact sur la réussite de ses études.

« ...PIS PENSE COMME MOÉ... »

Urled a aussi été témoin de l'accueil glacial réservé aux idées et commentaires formulés par de ses collègues immigrant.es en classe. Parfois confronté.es dans leurs croyances et leurs cultures, plusieurs d'entre eux et elles s'autocensurent. Cette inquiétude est bien présente parmi ses collègues, qui évitent de participer aux échanges de peur de froisser les sensibilités des étudiantes et étudiants québécois.es. La classe qu'on prétend être un lieu d'apprentissage, d'échange et d'émancipation ne les autorise pourtant pas à échanger librement.

En plus de leurs pairs et du personnel enseignant, les étudiant.es qui sont en stage doivent œuvrer en situation réelle de travail, c'est-à-dire avec de vrai.es élèves, de vrai.es patient.es, de vrai.es client.es et leurs vrai.es futur.es collègues. L'appui de la personne responsable du stage devient alors essentiel. Lorsque Alfred a informé son enseignante associée des commentaires et des messages racistes reçus de la part d'élèves, celle-ci lui a tout simplement dit qu'elle était consciente du manque d'ouverture du milieu face aux personnes racisées mais qu'elle ne pouvait rien y faire. Alfred a donc dû se résoudre à mettre fin à son stage.

D'autres stagiaires se heurtent à l'impatience et au racisme à peine voilé de leurs futur.es collègues. Le rythme et le contexte de travail atrophiant dans lequel les personnes salariées évoluent ne permettent souvent pas de clarifier les quiproquos occasionnés par les simples marques de politesse, le rapport

aux positions hiérarchiques et le non-verbal. Or en stage, c'est toute la personne qui est évaluée, et selon des critères spécifiques qui sont localisés socialement et culturellement. Les nombreuses situations d'ambiguïtés sont autant d'occasions de frictions avec les usagers et usagères qu'avec les pairs et ont une influence au cours du processus d'évaluation du ou de la stagiaire.

UNE COURSE À OBSTACLES

Si la situation de travail peut devenir insoutenable en stage, encore faut-il que l'étudiant.e puisse trouver un milieu prêt à l'accueillir. Dans de nombreux programmes, les stagiaires doivent eux et elles-mêmes trouver un milieu de stage. Les exigences de certains milieux sont élevées, équivalentes à n'importe quelle offre d'emploi, et les stagiaires immigrant.es se trouvent souvent pénalisé.es face à leurs homologues natifs. C'est ainsi qu'une des étudiantes rencontrées par Jilefack a dû se résoudre à accepter un stage inférieur à celui correspondant à son niveau d'étude parce qu'elle n'arrivait pas à se placer. D'autres se font tout simplement fermer la porte au nez. C'est le cas d'un autre étudiant qui s'est confié à la chercheuse. Alors que la quasi-totalité de ses collègues d'origine québécoise s'étaient déjà placé.es, l'étudiant d'origine camerounaise ainsi que deux autres collègues aussi originaires de l'Afrique subsaharienne ont posé leur candidature auprès d'une entreprise qui recherchait des stagiaires. On leur a alors répondu que ces places n'étaient plus offertes...

De son côté, Urled explique qu'on lui pose parfois des questions très personnelles: on lui demande par exemple de se confier quant aux souffrances vécues par rapport à son processus migratoire. D'une part, pour l'étudiante, ces types d'interrogations la ramènent constamment à son statut d'étrangère, celui de "l'Autre". D'autre part, elle sent aussi qu'elle a quelque chose de plus à prouver, comme si elle devait faire appel à la pitié pour être retenue. C'est sans compter les nombreux cas d'étudiant.es qui doivent accepter d'être délocalisé.es, parfois loin de

leur famille, pour ajouter une expérience de travail québécoise à leur CV. Selon Jilefack, il est difficile pour les personnes immigrantes de satisfaire aux exigences des employeurs. Et les personnes qu'elle a rencontrées ont fait de nombreux sacrifices sans grand résultat.

SE BERGER D'ILLUSIONS

Dans un article publié dans *Maisonneuve*⁵, Robyn Maynard rappelait le parcours de colonisateurs et les violences raciales commises dans l'histoire du Canada et du Québec. Avec justesse, elle affirmait qu'il ne suffisait pas de se consoler en se comparant à l'histoire peu reluisante de nos voisins américains. En effet, dans la perspective de défier le climat actuel de haine et de repli identitaire, la militante explique qu'il ne faut plus nier un passé de violences et de crimes haineux, mais plutôt rompre avec ce dernier afin de concrètement mettre en pratique le récit national d'ouverture et de tolérance dont se targuent le Canada et le Québec.

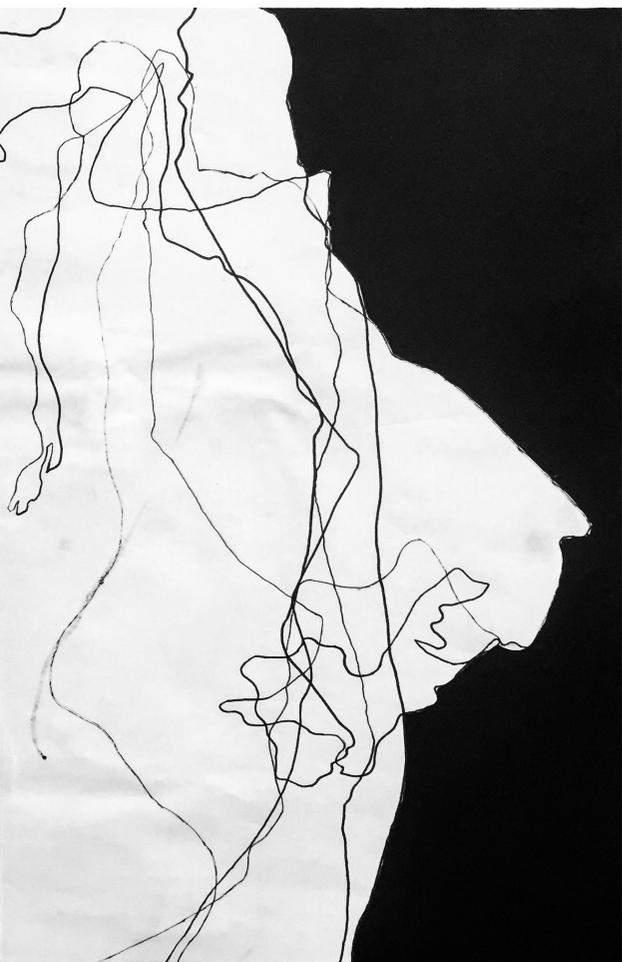
Car si des valeurs communes se sont illustrées dans les 10 dernières années (au moins), il s'agit bien plus de tentatives d'exclusion et de rejet de l'Autre que l'inverse. Les débats autour des *accommodements raisonnables* et la proposition du Parti

québécois d'adopter une *Charte de la laïcité*, entre autres, ont contribué à raviver des tensions raciales en plus de fournir un terrain favorable aux groupes d'extrême droite tels que *La Meute*, et illustrent bien l'existence d'un contexte social de plus en plus teinté par le racisme et la xénophobie décomplexés. En

réponse à cette montée de l'extrême droite, de plus en plus de groupes⁶ et d'individus organisent actuellement une riposte.

Tout comme il ne suffit plus uniquement de dénoncer le sexisme ordinaire et de modifier ses comportements au quotidien, il est insuffisant de dénoncer le racisme dans ce qu'il a de plus spectaculaire. Au-delà de l'indignation virtuelle habilement partagée dans un statut Facebook et du *like* systématique du dernier article à saveur intersectionnelle, les luttes actuelles et à venir devraient s'attaquer aux structures qui reproduisent la discrimination et l'exclusion sociale. Sans prétendre qu'il s'agisse d'une panacée, la question des stages permet de mettre le projecteur sur de nombreuses situations de sexisme et de racisme qui ont un impact sur les conditions de vie des personnes racisées et immigrantes. Elle déborde aussi du mouvement étudiant, alors que l'on assiste à une diminution des emplois à temps plein au profit d'une hausse des emplois contractuels et à temps partiel (travail atypique). Dans un contexte où les employeurs cherchent continuellement à diminuer leurs coûts de production et que les droits sociaux deviennent de plus en plus intangibles, de nombreuses personnes sont contraintes d'accepter de travailler gratuitement afin d'accumuler l'expérience nécessaire pour espérer être embauchées ou grimper les échelons. Enfin, une telle lutte permet de confronter la non-reconnaissance des qualifications acquises à l'international, en particulier dans les pays du Sud.

Le parcours parsemé d'embûches des étudiant.es immigrant.es et racisé.es est un exemple qui s'ajoute à une liste déjà longue qui démontre le rôle réel des stages. Bien sûr, il s'agit d'un lieu de formation et d'apprentissage, mais la distinction entre un stage et un emploi est bien mince. L'école et le stage servent aussi et d'abord à te remettre à ta place d'origine, que tu sois une femme, une personne racisée, en situation de handicap, une personne née dans une famille ouvrière ou tout à la fois. ◇



5. Maynard, Robyn. 27 juin 2017. *Ku Klux Kanada*. <https://goo.gl/YvYXak>

6. Collectif Emma-Goldman, Antifa, Solidarité Sans Frontières, pour en nommer quelques-uns.

Nos besoins en formation ou leurs besoins en cheap labor?

PAR SANDRINE BELLEY ET EMILY ZAJKO

En tant qu'intervenantes, nous avons été habituées très tôt au don de soi: salaire très peu enviable, temps supplémentaire non payé, heures de bénévolat pour participer à certaines activités du milieu auxquelles «*t'es pas obligée de venir, mais ça serait ben l'fun que tu sois là*» (fête de Noël, manifestations, etc.), travail les jours fériés, les soirs et les fins de semaine, etc. Cette dynamique est apprise et présentée comme étant inévitable dès le début de la formation en travail social. En effet, les heures de stages et de bénévolat non rémunérées sont la norme dans cette formation et leur nombre ne cesse de croître.

MISE À JOUR DU BACCALAURÉAT EN TRAVAIL SOCIAL À L'UQAM

Depuis 2015, l'École de travail social de l'UQAM prépare une mise à jour du programme de baccalauréat dont le point central est l'augmentation des heures de stage. Afin de conserver l'accréditation de l'*Association canadienne pour la formation en travail social* (ACFTS), 120 heures doivent être ajoutées aux 580 heures de stage actuellement prévues à la formation, car il s'agit de la nouvelle norme à l'échelle nationale. Cette modification relève du comité de programme, qui est formé de quatre représentant.es étudiant.es et de quatre professeur.es.

Initialement, les professeur.es ont proposé d'augmenter le nombre d'heures du stage final, le faisant alors passer de trois à quatre jours/semaine. Cette proposition fut rejetée en bloc par les représentant.es des étudiant.es, puisqu'elle était considérée comme un alourdissement majeur de cette année de stage, déjà reconnue comme étant exigeante et exténuante. Par ailleurs, on ne prévoit ajouter aucun crédit académique à ce stage malgré l'augmentation de la charge de travail qui lui est associée. La justification de cette augmentation sans reconnaissance est que les étudiant.es de l'UQAM ne remplissent pas les plus récentes normes nationales exigées afin d'être accrédité.es par l'ACFTS. Après délibération, le comité

de programme a finalement opté pour la création d'un troisième stage de trois crédits en deuxième année, ce qui implique de condenser deux cours en un seul.

Il convient de souligner que des heures de bénévolat additionnelles sont présentement obligatoires dans le cadre d'un cours, en dehors des stages déjà inclus au cursus. Bien entendu, aucun crédit supplémentaire n'est accordé pour ces heures non plus et la situation touche également d'autres écoles de travail social. À titre d'exemple, les étudiant.es de travail social de l'Université de Montréal doivent accomplir de trois à quatre heures de bénévolat par semaine lors de leur première session, non rémunérées et liées à un cours de trois crédits, sans réduction des heures en classe. Les mêmes critiques que nous avons formulées par rapport aux stages s'appliquent aussi à ces activités car ce sont toutes deux un travail non reconnu, camouflé derrière la notion «d'acquisition d'expérience». Le ton est ainsi donné: on habitue insidieusement les étudiant.es au don de soi dès la première session, don pour lequel, comble de l'ironie, il faut en plus payer des frais de scolarité!

En ce qui concerne le nouveau stage ajouté au bac à l'UQAM, quelques précisions s'imposent. Bien qu'une durée de deux sessions consécutives, à raison de trois jours par semaine, puisse sembler raisonnable, il faut tenir compte du portrait de la population étudiante locale. Puisque le programme de travail social à l'UQAM est le seul qui admette des étudiant.es sur la base de l'expérience et où tous les cours sont offerts de jour comme de soir, plusieurs personnes choisissent de s'y inscrire à temps partiel afin de pouvoir conserver leur emploi ou de répondre à d'autres engagements. Avec l'augmentation du nombre de stages obligatoires à temps plein et non payés, l'accès au programme est donc sérieusement restreint et, pour celles et ceux inscrit.es, le parcours de formation est particulièrement éprouvant. C'est notamment le cas pour les parents étudiants et les personnes vivant avec une maladie chronique, de nature physique

ou mentale, pour qui l'année de stage à temps plein constitue déjà un défi particulièrement exigeant. Augmenter le stage final à quatre jours/semaine n'est donc pas une option envisageable pour ces personnes.

Bien que nous soyons satisfaites que le stage final demeure de trois jours/semaine, le problème reste entier quant à la précarisation qu'entraîne l'augmentation des heures de stage. Un certain nombre de transformations mises en place auront des répercussions immédiates sur l'accès pour certaines personnes à ce stage, notamment en ce qui concerne la flexibilité. Il y aura, par exemple, une augmentation du nombre de cours prérequis et corequis au stage et des journées fixes pour exécuter celui-ci, ce qui désavantage aussi une partie de la population étudiante.

Cette modification entraîne également une diminution du nombre de crédits accordés aux étudiant.es ayant complété une technique en travail social. Ces étudiant.es, qui ont déjà acquis un important bagage en formation pratique au collégial, se retrouvent à accomplir encore davantage de travail non rémunéré: ces étudiant.es étant déjà formé.es pour l'exécution de diverses tâches, les milieux s'en trouvent avantagés.

LA RÉMUNÉRATION DES STAGES: LEVIER DE TRANSFORMATION DES CONDITIONS ÉTUDIANTES

Nous soutenons que le seul compromis acceptable pour conserver l'accessibilité des programmes de travail social est la rémunération des stages. Contrairement à la conception du stage comme étant un processus d'apprentissage passif qui bénéficie seulement à l'individu en formation, il s'agit incontestablement d'un travail qui contribue au fonctionnement et à la survie des organismes communautaires et de l'ensemble du réseau des services sociaux. D'autant plus qu'avec l'augmentation des heures de stage, les étudiant.es arriveront encore plus formé.es au moment du stage final. Puisque le programme s'adapte de plus en plus aux milieux dans lesquels est

pratiqué le travail social, il est donc logique que ces milieux investissent dans leurs futur.es travailleurs et travailleuses. Dans le contexte d'austérité ambiant, il y a fort à parier que le réseau des services sociaux et les organismes communautaires seront peu enclins à accueillir favorablement cette revendication, réticence face à laquelle nous répondons que la rémunération de l'ensemble des stagiaires doit invariablement s'accompagner d'un réinvestissement dans le financement des services sociaux et du secteur communautaire, et d'une réflexion plus globale quant aux priorités économiques collectives.

Bien que nous reconnaissons l'importance de la formation pratique en travail social et que l'augmentation des heures de stage, d'un point de vue pédagogique, pourrait être souhaitable, c'est le contexte actuel du travail gratuit effectué en stage qui nous pose problème. Cette non-reconnaissance est d'autant plus alarmante lorsqu'on considère que les milieux de travail sont avantagés par le virage vers une université-usine qui permet l'accès à une main-d'oeuvre étudiante bon marché (voire gratuite) et qui forme des finissant.es plus qualifié.es face aux réalités des milieux d'embauche. Ainsi, l'ACFTS arrime ses standards aux besoins du marché du travail - ici celui des services sociaux - en fonction de la moyenne du nombre d'heures de stage dans les écoles de travail social, et non en fonction d'une lacune dans la formation des étudiant.es. Si toutes les écoles augmentent le nombre d'heures de stages, la moyenne ne fera qu'augmenter, et seuls les employeurs sauront en bénéficier, à force de couper des postes salariés. La non-rémunération contribue alors insidieusement à la dégradation des conditions de travail dans les services sociaux.

La rémunération permettrait également à un grand nombre d'étudiant.es de ne pas avoir à travailler à l'extérieur du stage ou, à tout le moins, de travailler un nombre d'heures réduit. Pour les personnes ayant des réalités particulières telles qu'énoncées plus haut, la rémunération des stages est

un élément particulièrement déterminant pour l'accessibilité au programme et à leur qualité de vie durant leur parcours scolaire. Le fait de rémunérer les stages aurait comme impact de diminuer la pression financière, ce qui permettrait une plus grande présence d'esprit, implication et disponibilité tout au long de la formation. Cette option permettrait aux étudiant.es d'accomplir l'année de stage sans arriver à la fin de bac au seuil de l'épuisement, rendant ce passage moins éreintant pour la santé mentale et physique et maximisant ainsi les apprentissages. Le fait de ne pas être sans cesse en mode survie pourrait aider à favoriser l'acquisition de connaissances et de compétences, ainsi qu'une motivation à apprendre plutôt qu'à strictement passer ses cours en vue d'obtenir un diplôme.

En permettant aux étudiant.es d'être plus disposé.es à apprendre, la rémunération des stages est donc cohérente avec l'objectif d'améliorer la formation académique. À l'inverse, le simple fait d'augmenter les heures de stage répond davantage à l'impossibilité d'embaucher suffisamment de main-d'oeuvre en raison du sous-financement chronique du milieu de la santé et des services sociaux. En effet, les stages répondent de moins en moins à des objectifs de formation et de plus en plus aux besoins des milieux eux-mêmes. Cela s'observe notamment par une ressemblance grandissante entre les processus de placement et d'embauche: entrevues, CV, demande de références, recherche d'expérience préalable en intervention, etc. Bref, il faut déjà être qualifié pour apprendre! Notre intention n'est pas ici de blâmer les milieux: on peut facilement concevoir pourquoi de telles pratiques émergent dans le contexte actuel, mais nous refusons d'avalier le fait que l'augmentation des heures de stage soit simplement liée à des objectifs pédagogiques et qu'il nous faudrait par conséquent adopter une position d'apprenant.e reconnaissant.e.

Par-delà la nécessité de cette rémunération pour garantir un programme inclusif, il s'agit d'une reconnaissance des heures principalement travaillées par des femmes.

Il est effectivement difficile de justifier ce don de soi de la part des stagiaires, alors que les stagiaires issus de domaines traditionnellement masculins sont pour la plupart rémunérés, et ce, à partir de généreux crédits d'impôts¹ et de subventions² dont bénéficient les employeurs. Dans le contexte où on exigera de plus en plus de travail non rémunéré (et pour lequel il faut payer!) aux étudiant.es dans les professions du *care*, dites féminines, nous considérons qu'il est tout simplement indécent de ne pas reconnaître l'apport immense que constitue ce travail, non seulement pour les employeurs, mais également pour toute la société.

Du début de la formation jusqu'à l'entrée sur le marché du travail, on nous habitue au don de soi et au travail gratuit pour éviter, entre autres, de devoir remédier au sous-financement des services publics et communautaires. Pour cette raison, nous maintenons qu'il est illogique d'antagoniser la lutte des stagiaires à celles vouées à la qualité des services et aux conditions des travailleur.euses, car ces luttes confrontent des problèmes ayant la même racine. Aux lecteurs et lectrices qui se sentent exploité.es et qui refusent de continuer à endosser cette situation, ne serait-il pas temps de cesser de soutenir gratuitement et à bout de bras un système qui s'effondre en raison d'un sous-financement perpétuel? Avec enthousiasme et révolte, nous enjoignons nos camarades et collègues de classe à cesser collectivement de s'épuiser gratuitement, ainsi qu'à se mobiliser à nos côtés pour revendiquer une véritable reconnaissance matérielle de notre travail. ♦



1. Gouvernement du Québec (2017). «Crédit d'impôt pour stage en milieu de travail»: <https://goo.gl/J7yoSd> (30 juin 2017).

2. Gouvernement du Québec (2017). Programme incitatif pour l'accueil de stagiaires en formation professionnelle et technique: <https://goo.gl/RVoCk9> (1er août 2017).

« Je suis étudiante sage-femme. »

PAR GABRIELLE FILIOU-CHÉNIER ET ÉLISABETH LAMARRE

Être sage-femme est un don de soi, un travail à la fois remplissant et vidant. La satisfaction d'un travail bien accompli, d'une naissance heureuse, d'un moment privilégié et partagé: un labeur... une vocation. Voilà, le mot est écrit, nommé: vocation. À la fois une bénédiction et une calamité, qualificatif au travail effectué, à ces heures que l'on ne semble pas compter et aux sacrifices qui s'accumulent. Suivi prénatal, prescriptions, références, présence à l'accouchement, suivi du nouveau-né et de la mère durant la période postnatale: il est possible d'en tirer énormément de satisfaction, mais les enjeux des étudiantes et étudiants sages-femmes et de leur diplomation au Québec impliquent désormais une discussion bien anticipée sur la rémunération et la compensation des stages obligatoires.

Depuis 20 ans, les sages-femmes ont pu réémerger au Québec et s'intégrer au système de santé afin de recevoir rémunération par la voie des fonds publics. En effet, aujourd'hui, les services des sages-femmes sont couverts par l'assurance maladie du Québec, nul besoin de déboursier pour accoucher avec une sage-femme. Cette révolution a cours après une période de mobilisation houleuse et transformatrice de la part d'acteurs et d'actrices du monde de la périnatalité, du communautaire et du politique, culminant par la légalisation de la pratique en 1999, main dans la main avec les femmes et les familles qui réclamaient ces services.¹

Au Québec, la maison de naissance est le principal lieu de travail des sages-femmes. Les sages-femmes en formation en sont un maillon important. Elles représentent également le futur de la pratique sage-femme au Québec. Toute personne qui désire un suivi sage-femme et qui y est admissible devrait pouvoir y accéder dans la province.

Malheureusement, le taux de diplomation des sages-femmes est plus bas que les cibles prévues par la *Politique de périnatalité du Québec*, arrivant à échéance l'an prochain, en 2018. Ce plan, sur 10 ans, visait à permettre aux sages-femmes d'être présentes à 10% des accouchements au Québec en 2018. Or, en 2015-2016, les sages-femmes ont été présentes pour 3 400 naissances, c'est-à-dire 3.9 % des accouchements dans la province. Ces chiffres démontrent qu'il existe un manque à gagner, niché dans la formation de nouvelles sages-femmes, les calculs du ministère trop optimistes pour le taux réel de diplomation possible. L'AÉSFQ² propose depuis longtemps des solutions à ce défi. La rémunération se pose comme solution claire aux problèmes d'attrition des étudiantes et étudiants sages-femmes, le poids financier supplémentaire des études à temps plein représentant un stress de taille pour les personnes engagées dans ce programme d'étude. Nous reconnaissons la nécessité de pallier aux lourdes exigences des stages non rémunérés en rémunérant chaque personne qui effectue un stage, puisqu'elle effectue un travail.

Les sages-femmes aujourd'hui gagnent à se faire connaître, leur formation étant peu connue du public. Les gens m'offrent souvent un regard ébahi quand je leur mentionne que j'étudie à l'université pour devenir sage-femme, et que, de surcroît, le baccalauréat compte neuf trimestres en tout. Si on calcule, ça fait quatre ans et demi passés sur les bancs d'école et dans les milieux de stages. Et quand on pense à tout ce temps passé aux côtés des femmes et familles sans recevoir le moindre salaire, c'est là que ça se gâte. Les exigences logistiques du baccalauréat ne se règlent pas avec une pincée de toute la passion et l'amour que l'on peut posséder pour la profession. Exigences allant de posséder une automobile³ jusqu'à

1. Pour approfondir ce sujet, je vous invite à poursuivre votre lecture avec *Histoire de l'accouchement dans un Québec moderne* de l'historienne Andrée Rivard, elle-même militante de première ligne dans cette inspirante lutte.

2. Association des étudiantes sages-femmes du Québec

3. Il est demandé à l'étudiante d'avoir son propre véhicule afin de se déplacer aux accouchements à domicile qui ont lieu à toutes heures du jour et de la nuit. Cette dépense majeure n'est pas compensée par l'établissement accueillant l'étudiant.e (même l'essence lors d'une visite effectuée seul.e par l'étudiant.e n'est pas remboursée). Il existe bien une clause spéciale pour la location d'un véhicule à travers les prêts et bourses du Québec, mais les critères d'accès sont difficilement atteignables.



déboursier pour les frais de stationnement, de kilométrage, de voyage à Trois-Rivières pour les cours intensifs obligatoires et les examens, en plus de l'ordinateur portable, le cellulaire, la connexion internet fiable pour les cours en ligne, le logement supplémentaire quand on part en stage de 15 semaines dans une autre région que la sienne et les frais de scolarité. Ouf, quelle énumération! C'est pourtant une liste familière pour plusieurs étudiantes et étudiants englués dans la réalité des stages non rémunérés, quel que soit le domaine d'études. L'AÉSFQ estime que près de 17 000\$ sont nécessaires pour couvrir les dépenses obligatoires liées aux stages effectués durant la formation en pratique sage-femme, auxquels s'ajoutent les frais de scolarité, de manuels scolaires, de subsistance et de garderie ou gardiennage. En effet, les dépenses liées aux enfants et à la famille touchent environ 50 % des étudiantes sages-femmes qui sont parents ou le deviennent durant leurs études. Actuellement, aucune dépense obligatoire à la formation n'est indemnisée pour les étudiantes sages-femmes du Québec.

La réalité de la formation sage-femme dans les stages en milieu clinique exige que les étudiantes soient en tout temps disponibles afin d'effectuer la garde, pilier de la pratique. Il s'agit d'une disponibilité établie pour les femmes et familles enceintes, accouchant et accouchées. La plupart des étudiantes n'occupent pas d'emploi rémunéré durant leurs stages, soit pendant les deux tiers de leur formation. Si certaines le font, à l'instar

de plusieurs collègues en stage d'autres professions, cela s'accompagne d'un agenda rempli à craquer et d'un sommeil souvent hypothéqué. De plus, la dernière année de formation est constituée d'un internat durant lequel l'étudiante sage-femme effectue 100% des tâches d'une sage-femme en plus de ses obligations académiques. Nombre de ces tâches sont identiques à celles des médecins résident.es qui, de leur côté, obtiennent une rémunération en plus de plusieurs compensations telles que le paiement de leurs repas durant leurs gardes. Les étudiantes effectuent des visites prénatales et postnatales en plus d'assister à des accouchements à domicile, à la maison de naissance ou au centre hospitalier, à toute heure du jour et cela, dans un rayon allant parfois jusqu'à 100 kilomètres de la maison de naissance pour certaines régions rurales.

À l'instar de nombreux programmes avec stages obligatoires non rémunérés, il est difficile de s'organiser de manière à exercer une pression suffisante pour obtenir gain de cause, en raison de la surcharge de travail des étudiantes. Afin d'éviter la stagnation, il importe désormais que les étudiantes sages-femmes se solidarisent avec les luttes organisées dans les autres domaines d'études, en réclamant la rémunération de tous les stages.

Je suis étudiante sage-femme et je te froterai le dos quand la contraction viendra, je recevrai tes appels, je te donnerai mes meilleurs conseils face à tes maux de grossesse, je ferai les tests nécessaires à ta santé et celle de ton nouveau-né, que j'accueillerai au creux de mes mains: on se fait confiance. Je t'accompagnerai dans ta nuit sans sommeil, je ne dormirai pas encore cette nuit parce que je crois au plus profond de moi que ce travail est nécessaire, même si ma santé physique et mentale en paye parfois le prix. Malgré l'adjectif étudiante, je travaille. Nous réclamons rémunération pour ce travail effectué. Pour nous, pour nos collègues du futur, ainsi que toutes les étudiantes et étudiants qui travaillent, dans leurs stages, attelés à des tâches pour lesquelles ils et elles devraient recevoir rétribution, s'impliquant et s'appliquant quotidiennement. Que cesse la discrimination et la hiérarchisation des stages méritant rémunération.⁴ ◇

4. Sachez que ce texte est librement inspiré du mémoire *État des conditions financières des étudiantes en pratique sage-femme et pistes de solutions pour augmenter le taux de diplomation des étudiantes*, écrit en 2012 et mis à jour en 2015 par l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec. Merci à toutes les étudiantes et sages-femmes qui ont pu y laisser leur trace, leurs réflexions, leurs solutions, et ce, gratuitement.

Mon ange, il est temps que je change, le visage de ma campagne nationale contre les agressions sexuelles dans les bars étudiants

PAR MICHELLE PAQUETTE ET MARIE-PIER TARDIF

1. «La campagne "Sans oui, c'est non !" vise la prévention des violences à caractère sexuel, dont le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles auprès des communautés universitaires et collégiales. Elle [...] est une initiative conjointe des établissements postsecondaires et des associations étudiantes partenaires et elle est appuyée par le BCI (Bureau de coopération interuniversitaire) ainsi que par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le Secrétariat à la condition féminine.» <https://goo.gl/1tnqX3>

2. «Initiative conjointe du Cégep de Sherbrooke et de l'Association étudiante du Cégep de Sherbrooke (AÉCS), "Ni viande ni objet" est une campagne multiplateforme de sensibilisation et de prévention des violences à caractère sexuel déployée auprès de la communauté étudiante collégiale. [...] Cette campagne répond à un besoin exprimé par les étudiantes et les étudiants: la nécessité de s'informer sur cette problématique, à laquelle ils sont confrontés au quotidien.» <https://goo.gl/xxfXEc>

3. Voir <https://goo.gl/ker7MS>

4. Le Resto-Bar La Maisonnée à proximité de l'Université de Montréal et le Pub Universitaire de l'Université Laval sont les partenaires officiels de la campagne.

Suscitant, dès l'hiver dernier, l'intérêt du Conseil du statut de la femme du Québec et de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, l'initiative «Commande un Angelot» fut officiellement lancée en mars 2017 en présence de la ministre de l'Éducation supérieure, Hélène David. Née d'une collaboration qui réunit, d'une part, les campagnes collégiales et universitaires «Sans oui, c'est non!» et «Ni viande ni objet»² et, d'autre part, l'Alliance de santé étudiante du Québec, cette campagne nationale souhaite «assurer une protection adéquate des victimes potentielles qui ne se sentent pas en sécurité et prévenir les violences à caractère sexuel dans les bars fréquentés par la communauté étudiante»³. Plus précisément, le projet prend la forme d'une «charte d'engagement», soit d'un contrat signé par le propriétaire de bar qui doit gérer, sans appui financier, la mise en application d'un protocole d'intervention: lorsqu'une «victime potentielle» d'agression sexuelle «commande un Angelot», l'employé-e du bar doit lui venir en aide.

Alors que l'heure est à la mobilisation pour la rémunération des stages et plus largement, du travail étudiant, pourquoi s'intéresser à cette campagne «féministe» qui a assuré la formation au cours de l'été du personnel dans une vingtaine de bars étudiants en prévision des *partys* de la rentrée scolaire?⁴ Considérant qu'elle cible précisément la population étudiante, nous croyons nécessaire de soulever le voile idéologique qui masque comment la campagne «Commande un Angelot» s'appuie sur les mêmes mécanismes qui rendent possibles les violences sexuelles qu'elle vise à prévenir. Sans rapport de force significatif et donc soumis.es au pouvoir discrétionnaire des enseignant.es, les étudiant.es qui vivent

des situations de sexisme, de racisme et de violences psychologiques et sexuelles n'ont que très peu de recours. C'est dans cette perspective que nous revendiquons le salaire étudiant. En tant que stratégie politique qui contribuerait à modifier les rapports de pouvoir au sein de l'institution scolaire en assurant aux étudiantes non seulement une emprise sur leurs conditions de travail, mais également un levier de pouvoir à partir duquel s'organiser collectivement contre les agressions sexuelles.

Il s'agit surtout par cette critique d'esquisser les contours d'une authentique lutte féministe qui réunirait, en toute solidarité, *barmaids* et étudiantes, contre la violence sexuelle qui repose sur le travail reproductif gratuit. Que celle-ci se manifeste à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école, au comptoir du bar ou dans une salle de classe, nous sommes d'avis qu'une lutte contre cette violence sexuelle nécessite une politisation féministe adéquate du travail. À cet égard, l'analyse formulée par les CUTE et l'appel à une lutte et une grève des femmes nous apparaît tout à fait intéressante. En effet, le travail non payé effectué par les stagiaires des domaines traditionnellement féminins et l'augmentation de la charge de travail gratuit des *barmaids* commandée par la campagne "Commande un Angelot" sont tous deux directement liés à la non-reconnaissance du travail reproductif. De plus, considérant qu'il s'agit d'une campagne institutionnelle «féministe» entérinée par l'État qui cible la violence vécue par les étudiantes hors des murs de l'école, nous croyons qu'il est pertinent ici d'invoquer la proposition novatrice des CUTE d'«inscri[re] les luttes étudiantes dans les luttes féministes, plutôt que l'inverse, ce à quoi nous a habitués le mouvement étudiant dans les dernières années. Les féministes étudiantes ont tout

avantage à ouvrir les hostilités avec l'État sur le terrain de la reproduction, dont l'école est un lieu incontournable. Politiser le travail étudiant contribue à appréhender toute l'étendue du travail reproductif gratuit et ses implications dans l'accumulation capitaliste au sein de la division internationale du travail.

Cette lutte constitue donc le volet étudiant de la lutte pour la reconnaissance du travail de reproduction, notamment celui des ménagères, des parents, des travailleuses du sexe et des travailleurs.euses migrant.es⁵. À cette liste s'ajoutent, selon la thèse défendue ici, les employé-es de bar ou les *barmaids* dont le lieu de travail, le bar (étudiant), s'inscrit sur le terrain du travail de reproduction, dans la mesure où il permet à l'étudiant-e de se détendre, boire ou danser après une journée de travail – impayé – à l'école. Autrement dit, nous considérons que l'espace du bar permet la reproduction de la force de travail étudiante et ce, grâce à une réserve de main-d'œuvre principalement féminine soumise aux impératifs du système de salaire à pourboire et du travail reproductif gratuit. La campagne «Commande un Angelot» reconduit paradoxalement cette division sexuelle du travail en cherchant à mettre en application un protocole d'intervention qui impose aux *barmaids* une lourde charge de travail supplémentaire non payée, comme le laissent entendre les propos du chargé de projet Étienne Racine:

«Dès qu'une personne commande un Angelot au bar, un membre du personnel l'invitera à se rendre dans un "endroit sécuritaire", à l'abri des regards de la clientèle du bar. Il lui demandera ensuite quels sont ses besoins (appeler un ami, un moment pour décompresser, prendre un taxi, etc.). Le membre du personnel tentera ensuite de mettre en œuvre dans la mesure du possible les demandes exprimées par la personne ayant commandé un Angelot. Il remplira finalement un formulaire d'intervention dans lequel il décrira brièvement sa prise en charge. En aucun cas, la personne

demandant de l'aide n'aura à se justifier ou à expliquer sa situation. La formation sur le protocole se déclinera en quatre courtes vidéos de formation qui seront obligatoires pour chaque membre du personnel des bars partenaires.⁶»

Afin de démontrer les limites de l'intervention «Commande un Angelot» comme moyen de lutter contre les agressions sexuelles et de mettre en lumière le continuum qui existe entre le travail reproductif gratuit effectué par les étudiantes et les *barmaids*, dont les agressions sexuelles sont partie intégrante, nous partagerons l'expérience d'une étudiante devenue *barmaid* pour payer ses frais de scolarité. La classe des femmes n'étant pas une catégorie homogène, il va de soi que chaque *barmaid* se forge ses propres expériences des milieux de travail que sont les tavernes, les brasseries, les *night-clubs* et les restaurants. Ces espaces étant toutefois structurés autour de la division sexuelle, il est possible d'envisager ce type particulier de travail sous un cadre d'analyse qui éclaire, d'une part, la nature reproductive de leur travail en tant qu'activité économique associée aux rôles traditionnellement féminins et, d'autre part, les logiques intersectionnelles qui configurent l'ensemble de leur rapport au travail.

RÉCIT D'UNE *BARMAID*: L'EXPÉRIENCE DE MARIE-PIER

L'affirmation du caractère singulier des phénomènes matériels ayant façonné mon expérience de travailleuse repose ainsi sur une mise en perspective de la dimension collective du travail de *barmaid*, qui tient compte des formes d'exploitation et d'appropriation spécifiques des femmes par les hommes en régimes patriarcal et capitaliste.⁷

J'ai d'abord exercé le travail de serveuse, et ensuite celui de *barmaid*, pour payer mes études universitaires et survivre économiquement pendant mes premières années de baccalauréat. Ce travail était attrayant, puisqu'il me permettait d'économiser rapidement de l'argent par

5. Amélie Poirier et Camille Tremblay-Fournier, «La grève des stages est une grève des femmes», *Françoise Stéréo*, 23 mai 2017, <https://goo.gl/7gC8YS>.

6. Échange par courriel avec Étienne Racine, chargé de projet de la campagne «Commande un Angelot».

7. C'est ce que Colette Guillaumin nomme le sexage, qui consiste en l'appropriation matérielle de la classe des femmes par les hommes, sur le plan de «a) l'appropriation du temps; b) l'appropriation des produits du corps; c) l'obligation sexuelle; d) la charge physique des membres invalides du groupe (invalides par l'âge - bébés, enfants, vieillards - ou malades et infirmes, ainsi que des membres valides de sexe mâle.» Tiré de «Pratique du pouvoir et idée de Nature (1) L'appropriation des femmes», *Nouvelles questions féministes*, 1978.

l'intermédiaire d'un système de pourboire grâce auquel je pouvais me consacrer à mon travail gratuit d'étudiante. J'ai surtout été engagée sur une base saisonnière, l'été étant la période de l'année où je vendais librement ma force de travail, dans des usines-bars – nommément le Saint-Sulpice, – qui disposent de terrasses immenses pouvant accueillir des centaines de personnes. Mes horaires variaient fréquemment, mais comme les bars comptent généralement sur une clientèle de nuit pour amasser du profit, ils avaient tous en commun de se dérouler en soirée. J'appartenais à des équipes de travail principalement constituées de femmes, qui devaient répondre aux exigences de patrons masculins, les hommes occupant généralement les postes de pouvoir dans l'industrie du bar et de la restauration. Nous menions à terme des quarts de travail exigeants, autant moralement que physiquement, où nous devions marcher de longues heures sans pause pour s'asseoir, manger ou se reposer, tout en gardant le sourire et l'énergie nécessaires à l'obtention d'un pourboire convenable. Les tâches à accomplir s'étendaient du contact avec les clients et à la production des boissons commandées, en passant par l'encaissement de l'argent associé à la vente, jusqu'au nettoyage de l'ensemble du bar. Étant donné la configuration même du bar, qui intervient directement sur les conditions de travail de celles qui l'exercent en les confinant dans un espace où elles doivent obligatoirement interagir avec une clientèle majoritairement masculine, nous devenons également des infirmières, des psychologues, des ménagères et des objets sexuels effectuant plusieurs tâches invisibles qui sont partie intégrante de notre travail, mais pour lesquelles nous n'obtenons pas directement rémunération.⁸

ÉTAT, PATRON, CLIENT: QUI PAYE LES *BARMAIDS*?

Depuis le 1^{er} mai 2017, le taux pour les travailleurs et travailleuses rémunérés au pourboire est de 9,45 \$, soit 1,80 \$ de moins que les autres travailleurs salariés au salaire minimum. Alors que ces derniers ont

bénéficié au cours de l'année d'une hausse de cinquante sous l'heure, les employés à pourboire n'ont obtenu quant à eux qu'une augmentation de vingt sous. Cette disparité salariale repose sur des fondements idéologiques liés à la division sexuelle du travail, que l'on ne peut s'empêcher de souligner une fois que l'on constate la place majoritaire occupée par les femmes au sein de ce groupe salarial. Si le salaire minimum des *barmaids* est effectivement très bas, c'est qu'il dépend également d'un pourboire sans lequel celles-ci ne parviendraient jamais à vivre adéquatement. La norme sociale veut qu'elles s'attendent à recevoir au moins un pourboire équivalent 15 % du montant de la vente effectuée. Ce n'est donc pas le patron, mais bien le client qui devient l'employeur en ayant une mainmise sur le salaire des employé.es.

Au Québec, le pourboire doit obligatoirement être déclaré en fonction des ventes enregistrées par l'employeur à un taux de 8 %, fixé par la Loi sur les impôts⁹. Or les travailleuses et les travailleurs sont imposé.es sur les pourboires calculés, peu importe qu'ils aient été, ou non, attribués. Les clients insatisfaits du service, c'est-à-dire des tâches performées, depuis le sourire jusqu'à l'échange d'argent, interviennent donc directement sur le salaire octroyé, que celles-ci et ceux-ci devront malgré tout déclarer au gouvernement. C'est cette triple dépendance au patron, au client et à l'État, qui transpose le salaire en système de compétition entre femmes et en course effrénée au pourboire. Que l'employeur puisse désormais imposer aux *barmaids* des tâches liées au travail du *care* entourant la prise en charge des agressions, sans leur octroyer la rémunération qui devrait y être associée, est une manière de plus d'exploiter leur force de travail et, surtout, de masquer le fait que leur travail repose sur un rapport d'agression quotidien.

VEUX-TU ÉTENDRE UN SALAIRE SUR MES BRÛLURES?

La campagne «Commande un Angelot» propose donc un modèle de prévention de

8. Voir Silvia Federici, *Point zéro: propagation de la révolution: salaire ménager, reproduction sociale, combat féministe* (2016). L'auteure y aborde l'ensemble des tâches liées au travail reproductif gratuit effectué par les femmes, qui sont invisibilisées au profit d'un rapport de domination les faisant apparaître comme des devoirs naturels conjugaux.

9. Pour consulter la règle sur l'attribution et la déclaration des pourboires, voir le site de Revenu Québec: <https://goo.gl/3os5zC>

la violence sexuelle fondé sur une charge de travail reproductif gratuit imposée par l'État et le patronat. Celle-ci repose presque entièrement sur la force de travail des femmes, soit les *barmaids* et les étudiantes, ultimement responsables de la «prévention» de la culture du viol dans ce scénario paternaliste. L'initiative mine ainsi toute forme de solidarité possible entre ces femmes, dont l'agentivité économique et le pouvoir de subversion politique s'écroulent sous le poids d'une charge de travail non reconnue sous-jacente à la division sexuelle du travail. Alors que le fossé économique qui oppose en apparence *barmaids* et étudiantes continue de se creuser, les bars étudiants accumulent du capital à l'aide d'une campagne «féministe» leur assurant une image publicitaire désormais plus «sécuritaire».

La campagne limite aussi la question des agressions sexuelles au cadre des bars, au contexte de fêtes, de consommation d'alcool et de drogue. Ainsi, les agressions sexuelles continuent à se présenter avec la bonne excuse des dérapages occasionnés par

l'intoxication. Un glissement entre «pourquoi n'as-tu pas porté plainte» vers «pourquoi n'as-tu pas commandé un Angelot?» Pourtant, ce sont bien plus les rapports de dominations opposant les catégories homme et femme, amplifiées dans les relations prof-étudiante / bosse-employée qui perpétuent les agressions.

C'est pourquoi nous considérons qu'une authentique lutte solidaire contre les violences sexuelles vécue par les étudiantes, autant à l'école qu'au bar, doit d'abord passer par la reconnaissance du travail étudiant. La stratégie du salaire permettrait non seulement de rompre avec le modèle institutionnel de «l'étudiante-victime», mais de permettre à celles-ci de reprendre le contrôle sur leurs conditions de travail. Le statut de travailleuse rendrait ainsi possible la création d'un rapport de force qui s'étendrait au-delà des murs de l'école en contribuant à mettre en place une organisation collective avec les *barmaids* sur le terrain du travail de reproduction et de la grève générale des femmes. ◊



Quand l'exception devient la norme, est-ce que la norme est d'exception?

PAR CAMILLE MARCOUX

Le gouvernement procédera prochainement à une révision des normes du travail. La ministre responsable du Travail en a fait l'annonce en février dernier à l'issue du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre. Pour l'occasion, les bureaucraties syndicales et patronales préparent, chacune de leur côté, une série de revendications visant à influencer le processus. On se doute par contre que l'adaptation des normes à la réalité des stages ne sera pas à l'ordre du jour, à moins que les associations étudiantes, comités de mobilisation et groupes d'affinité arrivent à s'organiser de manière suffisamment combative pour l'imposer. Mais, que pouvons-nous réellement gagner? Voyons cela de plus près.

Dans sa version actuelle, la *Loi sur les normes du travail*¹ (ci-après «LNT») et les règlements qui en découlent divisent les stagiaires en deux catégories. Les stagiaires de chacune des catégories bénéficient de protections bien différentes. On peut lire les deux dispositions responsables de cette division comme suit:

Article 3: *«La présente loi ne s'applique pas: [...] 5° à un étudiant qui travaille au cours de l'année scolaire dans un établissement choisi par un établissement d'enseignement et en vertu d'un programme d'initiation au travail approuvé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie»*

Article 2 du Règlement:² *«Le salaire minimum établi à la présente section ne s'applique pas aux salariés suivants: [...] 2° le stagiaire dans un cadre de formation professionnelle reconnu par une loi».*

De manière générale, la première disposition a pour effet d'exclure de l'application de la

LNT les personnes effectuant un stage dans le cadre de leur programme académique. Elle vise l'ensemble des stagiaires en cours de formation dans un programme d'études universitaires, collégiales ou professionnelles. La deuxième disposition vise plutôt les personnes effectuant un stage en vue d'accéder à un ordre professionnel, par exemple les stagiaires du Barreau ou les stagiaires en ingénierie, et prévoit uniquement une dérogation à l'imposition du salaire minimum. Ces stagiaires, lorsque salarié.es, pourraient donc exiger le respect des autres conditions prévues par la LNT, comme le paiement d'heures supplémentaires ou encore pourraient s'adresser à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (la CNESST) pour forcer le versement du salaire convenu avec leur employeur, sans toutefois pouvoir exiger le versement du salaire minimum fixé par le gouvernement.

Le 3 juin 2017 se tenait à l'Université du Québec à Montréal la première assemblée de la Coalition montréalaise pour la rémunération des stages. En vue de la refonte de la LNT, la coalition adoptait comme revendication «l'abrogation des exceptions au Règlement sur les normes du travail qui font en sorte que les stages sont exclus»³. Cette revendication avait évidemment pour principal objectif d'assurer une rémunération pour tous les stagiaires et de déposséder les «offeurs» de stage du choix de rémunérer ou non les stagiaires.

Mais quel serait le réel impact d'une telle abrogation? Il y a lieu de rappeler ce que prévoit exactement la LNT. Elle stipule des conditions de travail minimales à respecter lorsqu'une personne (1) effectue un travail, (2) fait ce travail sous le contrôle et la

1. R.L.R.Q., c. N-1.1

2. R.L.R.Q., c. N-1.1, r. 3 (ci-après «RNT»)

3. Résumé des mandats - Assemblée de fondation d'une coalition montréalaise pour la rémunération des stages: <https://goo.gl/BYkse1>

supervision d'un employeur et (3) a droit à une rémunération pour ce travail.⁴ Ces trois conditions sont nécessaires pour se prévaloir des protections prévues.

La LNT ne prévoit donc pas, a priori, l'obligation de verser un salaire pour tout travail, mais plutôt, lorsqu'un salaire⁵ est versé ou prévu, l'encadrement et les modalités qui doivent être respectés dans la relation de travail. C'est plutôt l'entente (ou le contrat de travail) convenue entre la ou le stagiaire et son employeur qui stipulera d'un «droit au salaire»⁶ et non la LNT elle-même.

On comprend donc pourquoi on ne qualifie pas d'illégaux les stages non rémunérés effectués par les stagiaires accomplissant un stage dans le cadre d'une formation professionnelle, et ce, malgré qu'ils soient reconnus comme des salarié.es par l'exception de l'article 2 (2^o) du RNT. Si la loi prévoyait effectivement un «droit au salaire», ces stagiaires devraient alors toutes et tous être rémunéré.es (même si en deçà du salaire minimum), mais tel n'est pas le cas.⁷ En simple, c'est le fait qu'un travail soit rémunéré qui permet d'accéder aux protections de la loi et non les protections de cette loi qui permettent d'être rémunéré pour tout travail.

Pour d'autres, la LNT prévoit une certaine obligation de verser un salaire. Cette obligation prendrait forme lorsque la personne le réclamant prouve qu'elle effectue un travail salarié non rémunéré qui se distingue du travail bénévole. Pour ce faire, les stagiaires devront faire la démonstration notamment d'un lien de subordination, d'un contrôle sur leur travail et sur la façon de l'exécuter et d'une disponibilité au travail. Alors que cet exercice est tout à fait réalisable⁸, on peut aussi facilement penser à des contextes de stages qui se distingueront du travail salarié usuel. À première vue, l'implication des établissements scolaires dans la supervision et la disponibilité restreinte des stagiaires en raison de l'occurrence simultanée de leurs cours académiques ne sont que quelques-uns des éléments qui pourraient soulever des

questions ou obstacles à la reconnaissance du statut de salarié.

D'autre part, dans les cas où un stagiaire accepte d'accomplir son travail gratuitement, et que sa relation avec l'employeur se limite à l'exécution de ce stage, il pourrait être difficile de concilier un «droit au salaire» et le droit des obligations prévu par le Code civil du Québec.⁹ En effet, les conditions initialement convenues et acceptées par les parties à une entente ou contrat, ici l'employeur et la ou le stagiaire, ne devraient pas se modifier unilatéralement, c'est-à-dire selon la volonté d'une seule de ces parties, et en cours d'exécution du contrat.¹⁰

En résumé, ce sont les stagiaires qui accomplissent un stage assimilable juridiquement au travail salarié et en considération des éléments mentionnés précédemment qui actuellement sont privés de la possibilité de réclamer à la CNESST le versement d'un salaire en raison de l'exception prévue à la LNT. Cela dit, en supposant l'abrogation de cette exception, on se permet d'énoncer quelques problématiques anticipées: l'individualisation de la lutte par une analyse ponctuelle et individuelle des milieux de stage, la division (encore!) des conditions de travail des stagiaires, une accessibilité à l'information variable, les longs délais judiciaires, l'interprétation et l'application du droit sont inconstantes et les réclamations peuvent échouer, etc.

Finalement, en considérant la précarité des étudiant.es, il est certain que certaines personnes continueront d'accepter de travailler à des conditions moindres dans le but de compléter leur parcours scolaire le plus rapidement possible et atteindre le marché du travail. Car, utile de le rappeler, un droit à la rémunération impose au stagiaire de réclamer son «dû» à son employeur ou, si nécessaire, de s'adresser au forum approprié sans, pour autant, bannir ou interdire les stages non rémunérés.

L'abrogation de l'une et l'autre de ces dispositions/exceptions n'aurait donc pas

4. L'article 2 de la LNT prévoit à qui s'applique la loi et réfère à la notion de salarié, définie par l'article 1 (10^o). Ces conditions furent largement reprises par la jurisprudence. À titre d'exemple, voir décision 2017 QCTAT 3710, par. 79 et ss.

5. La notion de salaire est définie à l'article 1 (9^o) de la LNT et est interprétée largement par la jurisprudence.

6. De plus, la mention d'un «droit au salaire» se retrouve à l'article 1 (9^o) de la LNT. Les définitions qui s'y trouvent n'établissent pas de normes minimales, mais servent plutôt d'outils d'interprétation. Voir décision 2004 Can-LII 49021 (QC CQ), par. 39 à 41.

7. Dans une brochure pour les futur.es stagiaires du Barreau, Me Jean-Yves Brière discute des conséquences légales découlant de la rémunération ou non de son stage. «Le stagiaire du barreau et les lois du travail», École du Barreau du Québec, 2012: <https://goo.gl/54u1Da>.

8. Surtout lorsque la personne effectuant un stage devient salarié.e à la suite de la complétion de son stage sans grande variation dans ses tâches de travail et sa relation de travail. Une revue de la jurisprudence permet de constater que ce sont d'ailleurs ce type de situations combinées qui est à l'origine d'une grande proportion des plaintes à la CNESST afin de réclamer rémunération pour un travail exécuté.

9. R.L.R.Q., c. CCQ-1991 (ci-après «C.c.Q.»)

10. Décision 2006 QCCQ 3370

nécessairement l'effet immédiat recherché, c'est-à-dire la rémunération de tous les stages. Il demeurera nécessaire de faire reconnaître le travail des stagiaires d'aujourd'hui comme du travail nécessitant rémunération et le dissocier de son ancienne définition qui veut qu'«un stagiaire n'est pas un salarié tout simplement parce qu'on ne compte pas sur ses services mais qu'il est là plutôt pour apprendre».¹¹

Des étudiantes au baccalauréat en droit à l'UQAM¹² proposent aussi d'analyser les situations de stages en rapport à des principes généraux de droit tels que l'interdiction de s'enrichir sans justification au détriment d'autrui¹³ ou encore le droit à la dignité¹⁴ et aux protections contre la discrimination,¹⁵ dans ce cas-ci à l'encontre des jeunes, des étudiant.es, des inexpérimenté.es, des précaires. Ces protections légales pourraient permettre la reconnaissance du travail accompli en situation de stage et pourraient déboucher sur une modification globale de la législation en place ou encore à son remplacement pour corriger le flou voire l'absence de cadre juridique pour les stages.

Il va sans dire qu'une solution à ces exceptions demeure la prise en charge par les établissements scolaires et les ordres professionnels de l'encadrement des stages qu'ils exigent en prévoyant notamment l'obligation de rémunérer tout le travail effectué durant l'entièreté des stages. Ils ont le pouvoir et l'opportunité, certain.es diront le devoir, de proscrire des stages non rémunérés. En ce sens, la non-reconnaissance des stages effectués sans rémunération serait un premier pas vers la proscription de tels stages. Inutile de mentionner que le gouvernement a tout autant ce pouvoir par son encadrement des programmes d'études et des ordres professionnels.

Il est ainsi souhaitable de ne pas s'enfermer dans une lutte juridique. La reconnaissance du travail des stagiaires nécessite inévitablement une lutte politique combative, qui exerce une pression suffisante pour que le gouvernement flanche. Mais elle implique également une lutte idéologique pour que les mentalités changent. Dans un contexte où ce travail est largement reconnu comme tel et où la pression est suffisamment importante sur le pouvoir, la législation est bien davantage susceptible de changer en notre faveur. ♦

11. *Beaudin et Ville de Brossard*, Me Andrée St-Georges, commissaire, c.t. CM9510S131, 1996-02-05

12. Isabelle Choquette, Jessica Pizzoli et Julie Verrette, dans le cadre du cours *Droit des rapports individuels de travail*, ont présenté un travail intitulé «Proposition de réforme» (décembre 2016)

13. Voir C.c.Q., art. 1493

14. Droit prévu à la Charte des droits et libertés de la personne, R.L.R.Q., c. C-12, art. 4

15. *Id.*, art. 10 et 16



Si vous tenez cette revue entre vos mains, sans doute êtes-vous en faveur d'un salaire pour le travail que font les étudiant.es pendant leurs stages obligatoires. Après tout, c'est la forme la plus évidente de travail étudiant, et les CUTE ont beaucoup mobilisé sur cet enjeu l'an dernier. Mais si la valeur des stages non rémunérés est claire pour la population étudiante comme pour les employeurs et les cadres qui en profitent encore impunément, pourquoi d'autres formes de travail étudiant ne seraient-elles pas rémunérées? Et plus largement, pourquoi l'élite économique et politique a-t-elle intérêt à ce que les étudiant.es se perçoivent comme une masse d'assisté.es plutôt que comme des prolétaires?

Les militant.es des CUTE ont déjà abordé ces questions, avec plus ou moins en détail, dans différents textes.¹ À propos de la valeur réelle de la production étudiante, au-delà de la seule accessibilité aux études, une injustice majeure persiste: la distinction entre diplômé.e et étudiant.e ne tient finalement qu'à quelques épreuves et à une certification institutionnelle. C'est là une reconnaissance bien maigre et tardive pour une masse de travail qui serait rémunérée si pratiquée en d'autres circonstances, et que les perspectives atrophiées d'ascension sociale rendent de moins en moins intéressante. Dès qu'on commence à considérer la condition étudiante telle qu'elle est, soit parsemée de misère, d'exploitation et d'invisibilisation - quand elle n'est pas aveuglement humiliante à divers degrés comme c'est le cas pour le critère de "bonne entente familiale" de l'AFE ou lors d'un retour aux études -, on ne peut qu'en être dégoûté.e.

TOUJOURS AU SERVICE DE LA CLASSE DOMINANTE

Comme auparavant lorsqu'elle était contrôlée par l'Église, l'école contemporaine cherche à nous faire gagner en valeur en tant que "ressource humaine", y compris en nous inculquant un "savoir-être" adapté au

monde de merde où nous vivons. Une des structures mentales de base que l'on nous apprend à cette fin est la division des activités entre ce qu'on appelle la production (ex. vos jobs *officielles*), reconnue comme travail, et la reproduction (ex. étudier, s'occuper des membres de notre famille, faire le ménage, soit vos jobs *officieuses*), qui ne serait pas du vrai travail. Pourtant, comme nous le rappelait Silvia Federici lors de sa conférence à Montréal en mai dernier², il s'agit là d'une dichotomie arbitraire reposant sur une vision sexiste et âgiste du monde, selon laquelle il est encore acceptable aujourd'hui de traiter les étudiant.es et ménagères en parfait.es subalternes: on t'offre la base matérielle pour survivre, maintenant remplis ton devoir et ferme ta gueule.

Malgré cette horreur, l'institution scolaire est toujours considérée par plusieurs comme une citadelle de la Vertu aujourd'hui assiégée, voire l'ennemi mortel de l'ordre capitaliste. Cela ne saurait prendre en compte que depuis plus d'un siècle, une des compétences-clés que l'école cherche à développer, du primaire à l'université, est de vendre sa force de travail sans anicroche: "[...] *what good to capital is an engineer who speaks Chinese and can solve differential equations if he never shows up for work?*"³ L'acquisition de cette compétence est particulièrement importante dès le départ chez les enfants, premiers au front devant un système disciplinaire puissant conçu par des chercheurs qui, en bons scientifiques, sont plus soucieux d'efficacité pédagogique que des conséquences sociopolitiques de leurs "avancées".

Le système scolaire, ici comme ailleurs, est aussi un renforçateur puissant de la division du monde en zones centrales et périphériques et de la valeur inégale assignée aux gens qui s'y trouvent et à leurs activités. Depuis quelque temps déjà, les emplois des industries liées aux savoirs et aux technologies avancées sont les plus rentables et attractifs. Or ceux-ci, comme les institutions scolaires qu'ils nécessitent,

1. Pour une perspective générale sur la question: <https://goo.gl/fkC4nv>; pour une mise en relation avec les prêts et bourses et le revenu minimum garanti: <https://goo.gl/Va51KW>

2. Pour revoir cette conférence: <https://goo.gl/NLE2vr>

3. "À quoi bon pour le capital un ingénieur qui parle chinois et qui peut résoudre des équations différentielles, s'il ne se présente pas au travail?" *The Wages for Students Students, Wages for Students* (1975). Voir l'article à ce sujet dans la présente parution.

sont fortement concentrés dans les pays du “Nord” global. Au “Sud”, c’est l’exode vers les pays plus riches de “cerveaux” issus dans la plupart des cas de l’élite locale qui seule a accès à une éducation de pointe là-bas. Du fait de la concentration de “l’économie du savoir” en milieu urbain et de l’urbanisation générale du monde, même les zones rurales d’ici sont désertées de leurs jeunes et moins jeunes cherchant de nouvelles opportunités. Ces dynamiques colonialistes internes et externes constituent l’un des plus importants moteurs de la considération différenciée des peuples de par le monde aujourd’hui, et donc du racisme et de la xénophobie, comme ici contre les Autochtones ou au Moyen-Orient contre les Palestinien.nes (voir encadré).

Et une des plus grandes contradictions de cet ensemble se vautre dans les finalités mêmes du travail étudiant. En ce sens, un.e étudiant.e critique, peu importe le niveau d’étude, aura tôt fait de constater que sa (re)production n’est pas orientée vers des fins vertueuses ou même utiles, et qu’on se fout bien de savoir ce qu’elle ou il pense de son travail... *et même du travail lui-même*, une fois noté. Toujours la même histoire qui se terminera avec une note plus ou moins bonne, peut-être une bourse et, plus rarement, un CV enviable. Bien sûr, la valorisation que l’étudiant.e recevra sera proportionnelle à son statut de classe, l’étudiant.e marchant dans les traces de la classe dominante étant de facto plus “important.e” et ayant ainsi un chemin plus facile; il ou elle peut se permettre des stages non rémunérés, par exemple. Cela dit, même cette personne occupe un rang inférieur au reste des membres dits “productifs” de la société: celui d’assisté.e. Dans tous les cas, même plus souvent qu’autrement lorsqu’il ou elle se considère contestataire, l’étudiant.e ne change pas l’monde, mais le reconduit.

DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

Nous sommes de celles et ceux qui croient que de (re)commencer à considérer les études comme un travail et donc à reconnaître les étudiant.es comme travailleuses et travailleurs constitue la première étape d’un

mouvement étudiant cherchant à renverser l’ordre actuel de la société. Les défis restent grands: hormis la question d’un salaire pour étudier, il y a l’impératif de revaloriser et se réapproprier le travail étudiant (et à contrôler ce processus).⁴ Comprenons-nous bien: cette lutte est nécessaire pour gagner le contrôle des étudiant.es sur leur production, et ce contrôle est nécessaire à la transformation radicale de l’école, que ce soit pour la rendre réellement utile ou réellement accessible.

Au-delà des seuls enjeux de classe, les démarches de (re)visibilisation et de valorisation du travail étudiant se veulent aussi une contribution à la lutte internationale des femmes et des personnes racisées, non seulement en termes exemplaires mais aussi dans la mesure où des gains quant à nos revendications leur profiteraient d’abord. Par ailleurs, les CUTE travaillent déjà à réseauter des militant.es et des organisations de par le monde qui sont intéressé.es aux mêmes enjeux afin de pouvoir faire preuve lorsqu’il le faut de solidarité internationale concrète, y compris en contribuant à la réhabilitation des grèves politiques internationales comme moyen d’action.

À partir du moment où l’ensemble de ces processus politiques sera bien entamé, il sera concrètement possible pour la population étudiante d’envisager des changements structurels majeurs pour la société. L’autogestion, au contraire du mauvais rêve actuel, serait de plus en plus matériellement possible dans un contexte d’empowerment général, incluant le contrôle de la production étudiante. Il s’agirait d’abord d’une lutte pour libérer le potentiel étudiant des mains de la bourgeoisie mais aussi des décrets de l’État, au final la plus grosse institution bourgeoise qui soit. La complexité de la tâche ne doit pas être sous-estimée; en venir à bout demandera préparation, réseautage, compromis, résilience et beaucoup de travail. Pluralité, intersectionnalité et solidarité y seront de mise comme il se doit. Mener ainsi la lutte avec rigueur et dignité aura par ailleurs tôt fait de nous positionner en ennemi.es de nos supposés alliés.es du

4. L’article suivant de Jim Davies, de l’Université Carleton à Ottawa, aborde certaines méthodes possibles de valorisation du travail étudiant: <https://goo.gl/2Bsebg>

Occupation étudiante: le cas palestinien

La population palestinienne subit une colonisation brutale et exhaustive de la part de l'État d'Israël depuis maintenant des décennies, et cela se répercute aussi au niveau éducatif. On dénombre à Gaza et en Cisjordanie environ une douzaine d'universités ainsi qu'une trentaine de collèges et autres académies - en excluant les trois établissements postsecondaires agréés uniquement pour colons juifs et citoyens israéliens qui s'y trouvent... Étudier en Palestine s'apparente à une cruelle course à obstacles: retards répétés dus aux nombreux contrôles, annulations arbitraires et à la dernière minute de cours voire de semestres complets, contenu dégradant en classe, descentes de l'armée sur les campus, etc. Pas étonnant dans les circonstances que les cours en ligne gagnent en popularité et que les charges scolaires soient amoindries⁵, mais cela ne règle en rien les problèmes de fond que vivent spécifiquement les Palestiniens aux études, en plus de ceux qui affligent la population étudiante générale de par le monde.

Au niveau international, l'initiative de solidarité la plus connue envers les étudiant.es palestinien.es est le volet académique de la campagne BDS (Boycott, désinvestissement et sanctions) plus générale. Elle consiste à étendre le boycott des institutions académiques israéliennes - pas des professeur.es qui s'y trouvent, une nuance importante - et de leurs activités officielles afin de réduire au minimum leurs possibilités de collaboration au sein du réseau universitaire international et, ce faisant, d'affaiblir leurs capacités à renforcer l'apartheid israélien.⁶ Cette campagne en appelle également au support direct des institutions académiques palestiniennes, via du financement ou des campagnes de solidarité.

Il va sans dire que cette campagne est pertinente, mais force est d'admettre qu'un simple boycott ne suffira certainement pas à améliorer le sort des étudiant.es, professeur.es et autres employé.es concerné.es. En complément et solidairement avec ce boycott, une avenue qui nous paraît intéressante est de chercher à valoriser le travail étudiant et professoral palestinien (et autres populations sous occupation, y compris les Autochtones d'Amérique du Nord), et dans une moindre mesure de soutenir les individus et organisations académiques de gauche critique en Israël qui sont à même de mettre des bâtons dans les roues de leur propre État colonial. Voilà un projet où nous pourrions mener de premières expériences de valorisation du travail étudiant tout en faisant preuve de solidarité anticolonialiste tangible.

5. Pour un témoignage à cet effet, voir: <https://goo.gl/bvfUBe>

6. Pour plus d'information, voir le site officiel: <https://goo.gl/vqYiU3>

régime syndical actuel. Celui-ci ne défend concrètement ni l'empowerment prolétarien ni celui des étudiant.es, servant au contraire de force d'inertie et de nuisance comme on a pu le constater au fil de ses dernières décennies de défaites. Il nous faudra bien un jour s'en débarrasser aussi, pour que devienne possible une véritable solidarité directe d'envergure.

Y TRAVAILLER ENSEMBLE

Au-delà du salaire et de la reconnaissance qui vient avec, c'est de la valeur que peuvent tirer les étudiant.es de leur travail dont il est question au bout du compte. Si aujourd'hui la valorisation des études se trouve essentiellement dans le fait de rejoindre "la force productive" de la société et d'accéder au statut permanent de prolétaire moins exploité, il est plus que jamais nécessaire de rappeler qu'à la base, c'est la condition actuelle d'étudiant.e assisté.e qui est inacceptable et que celle-ci est directement

responsable du statut lamentable dont jouissent les étudiant.es aujourd'hui. Si accepter cette condition sans broncher est jouer le jeu de la bourgeoisie, s'organiser pour éventuellement dépasser l'école telle qu'on la connaît partout dans le monde, constitue sans doute une contribution nécessaire au combat révolutionnaire contemporain. Pour le mouvement étudiant, les façons d'orienter une telle valorisation font encore débat et méritent plus amples réflexions (voir bibliographie); comme tant d'autres tâches liées à la campagne des CUTE, la contribution de tou.tes à cette fin sera la bienvenue. ◇

Aussi sur la valorisation de la production étudiante

- Marc Bousquet, "The Productive Student": <https://goo.gl/BP5vfh>
- John Merrow, "What Happens in Great Schools": <https://goo.gl/o5hSBt>

Une lutte pour toutes les *moms* aux études

PAR MÉLISSA RENAUD EN COLLABORATION AVEC GENEVIÈVE VAILLANCOURT

12 juin. 13h00. Nous nous sommes données rendez-vous dans un café pour la préparation du texte portant sur la parentalité comme travail. Nous avons pour objectif de retravailler une présentation que Méliissa a faite dans le cadre du panel tenu à l'UQAM le 8 mars dernier portant sur le travail des femmes. Bébé Edgar, 3 mois, nous accompagne. Il fait trop chaud. Il n'a pas dormi depuis 6h00 du matin, il fait 34 degrés dehors. Il est tellement fatigué et accablé par la chaleur qu'il chigne sans cesse. On le comprend: l'une venant du Saguenay et l'autre du Bas-du-Fleuve, la chaleur, ça nous tape sur les nerfs. Pas moyen de le faire dormir dans sa poussette. Attends. On va changer de côté de table, comme ça la poussette va être plus facile à faire *swigner*. Échec. Pourtant nous y étions presque! Résignées, le bébé d'une main et le clavier d'ordinateur de l'autre, on essaie de trouver le fil conducteur de ce texte, de garder le focus à travers les hurlements, la suce qui tombe, on rince la suce, on la remet dans sa bouche. Geneviève sort le sein, le bébé n'est pas intéressé. Geneviève range le sein. Oupelaye on a oublié le biberon à la maison. On va espérer ne pas en avoir besoin. Au pire, il y a un Jean-Coutu pas loin, on ira en acheter un. Est-ce que ça vaut la peine d'encore dépenser des sous ou on retourne à la maison? De quoi on parlait déjà? Ah oui. Écrire sur le travail parental à travers notre expérience.

Je crois qu'il est d'abord important d'aborder mon parcours en tant que travailleuse dans le domaine de l'intervention, puisque c'est

un domaine majoritairement investi par les femmes. Je suis intervenante depuis plus de 15 ans et j'ai eu à composer avec des conditions de travail vraiment difficiles. Dans les milieux de travail de type «hébergement», les tâches à effectuer relèvent du domaine du «care»: faire le ménage, préparer les repas, donner les bains, changer les culottes d'incontinence, etc. Tout ça pour un salaire qui avoisine souvent le minimum prescrit par la loi, sans congés de maladie, avec des horaires de soir et de fin de semaine. Par exemple, une fois j'ai dû prendre congé pendant une semaine, à mes frais, parce que mon enfant était malade. Aussi, dans ce genre de ressources intermédiaires (relevant du partenariat public-privé) il n'y généralement pas beaucoup d'employé.es en «back up». Donc, quand un.e collègue tombe malade, tu es sollicité.e pour le/la remplacer, même si des fois tu viens de te taper 5-6 jours en ligne. J'ai toujours ressenti beaucoup de pression de la part de mes employeurs à me conformer à leurs exigences en termes de disponibilités, ce qui n'est vraiment pas évident quand tu as un enfant en garde partagée. J'ai constamment dû me battre pour avoir un horaire décent, en accord avec mon rôle parental.

D'ailleurs, parlons-en de la fameuse garde partagée. Je me suis déjà fait dire que je ne suis pas une vraie mono(parentale), parce qu'une semaine sur deux j'étais en «congé» d'enfant. Je tiens à souligner que garde partagée ne veut pas dire responsabilités partagées. Quand quelque chose cloche à l'école, c'est la mère qu'on appelle en premier. C'est aussi moi qui gérais le travail invisible de la remise des bulletins, des concerts de Noël, des rendez-vous médicaux, etc. Donc, même quand mon enfant n'est pas à la maison, je reste sa mère et j'ai des choses à gérer. C'est difficile de se défaire du carcan de la mère parfaite et dévouée. Mais petit à petit, j'ai fait des petites révolutions personnelles. Je

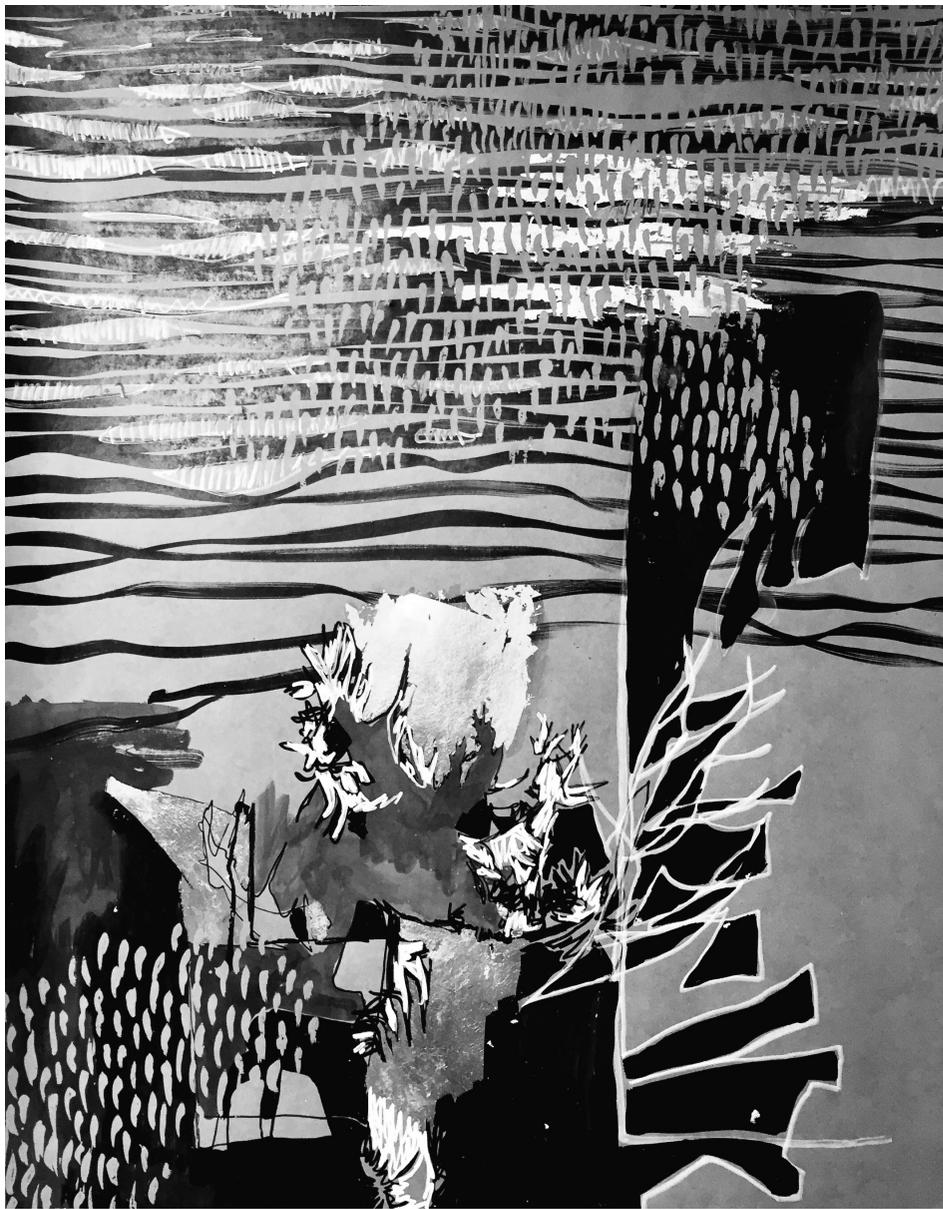
me suis permis de rater des rencontres de bulletin, des concerts de Noël et j'ai délégué certaines prises de rendez-vous.

J'ai commencé mon bac en Travail social en septembre 2013. À ce moment-là, je travaillais à temps plein comme intervenante. J'avais donc pris la décision de faire mes études à temps partiel. Pendant ma première session universitaire, je suis tombée malade. Un petit rhume. Ce petit rhume avait du mal à guérir et ma santé physique s'est vraiment détériorée. Je suis allée plusieurs fois à la clinique sans rendez-vous, mais on me disait que ça passerait, que je devais boire de l'eau et me reposer. J'ai épuisé tous mes congés de maladie dans un premier temps, et ensuite, ma banque de temps accumulé. Finalement, un peu avant Noël, j'ai pris rendez-vous chez mon médecin, car j'étais vraiment au bout du rouleau. Elle m'a diagnostiqué une pneumonie et j'étais évidemment en épuisement professionnel. J'ai donc été en congé de maladie. Les premiers jours, mon médecin me menaçait de me rentrer à l'hôpital, car j'étais incapable de me reposer. J'avais tellement de choses à gérer: chômage, assurances, etc. Puis, tout au long de mon congé de maladie, j'étais vraiment «chanceuse», car mon agent d'assurances m'appelait toutes les semaines pour savoir comment j'allais. Il me demandait sur une échelle de 1 à 10 comment j'allais, puis quand je pensais retourner au travail. C'est vraiment frustrant de réaliser que, malgré que tu prennes soin des autres, au final tu n'as même pas droit de prendre un moment de répit pour te remettre sur pied et penser à toi juste un peu. Au bout de quatre mois, je suis retournée travailler. Évidemment, quelques semaines plus tard, tout était à recommencer, parce que dans le fond, rien n'avait changé, j'avais toujours les mêmes difficultés avec mon employeur au sujet de mon horaire de travail. J'ai donné ma démission peu de temps après mon retour.

J'ai décidé de me lancer à temps plein dans les études. J'avais envie de prendre une pause de ma vie de travailleuse à temps plein et m'investir uniquement dans mes études.

Je pensais que ma vie d'étudiante serait vraiment plus relax. Je pensais aussi que je pourrais y arriver en nous serrant un peu la ceinture et en ayant un mode de vie plus «simple». Mais comment faire plus simple quand tu es précaire? J'ai vite déchanté. Les prêts et bourses ne me donnaient presque rien, car j'avais eu un trop gros revenu au cours de l'année précédente. Avec des sessions à temps plein, j'étais incapable de travailler assez pour subvenir à nos besoins. Puis avec les cours parfois de soir et les trop nombreux travaux d'équipe, ma vie d'étudiante n'avait rien de relax du tout. Au bout de cette année-là, j'ai failli abandonner mes études, croulant sous les factures et les dettes, mais surtout épuisée moralement. Heureusement, j'ai été embauchée au *Comité de soutien aux parents étudiants de l'UQAM*, ce qui m'a permis de souffler un peu financièrement (malgré que je combinais deux autres emplois «on the side» pour rattraper le retard accumulé dans mes factures).

Même si cette année-là a été plus calme, j'avais quand même un nuage gris qui planait au-dessus de ma tête. Je voyais les stages non rémunérés arriver et je me demandais comment j'allais faire pour arriver financièrement. J'ai encore une fois pensé abandonner. Heureusement, j'ai un bon réseau de soutien social et familial (fortement féminisé, avouons-le). Ma soeur et ma belle-soeur m'ont proposé d'aller vivre dans le sous-sol de leur maison à Longueuil avec mon fils. J'ai dit oui, je n'avais pas tellement d'autres options. Je me sens vraiment reconnaissante envers elles de m'avoir hébergée, mais ça n'a pas toujours été facile. Nous avons eu quelques conflits et j'ai eu peur que la relation entre elles et moi en subisse les contrecoups. Ce n'est pas évident de concilier des styles de vie différents et de partager l'intimité à quatre dans une petite maison. De plus, mon fils et moi avons été déracinés loin de notre réseau social, ce qui nous a fait vivre quelques fois un sentiment d'isolement. Je ne peux m'empêcher de penser que si j'avais eu des stages rémunérés, j'aurais pu garder mon appartement et nous n'aurions pas été obligés de vivre tout ce



stress et ces chambardements. De plus, cette solution est une fausse bonne solution en soi, puisque c'est une solution individuelle qui relève de mon privilège d'avoir un réseau familial qui me supporte.

Malgré mon parcours difficile, je suis consciente d'être une personne privilégiée. Je suis blanche, je suis née au Canada, je suis une personne cisgenre, j'ai déjà un diplôme et de l'expérience de travail, j'ai un bon réseau social et familial. Malgré qu'il n'y ait pas de portrait type des parents étudiants, les personnes qui viennent demander de l'aide au CSPE-UQAM sont presque exclusivement des femmes (je vous laisse en tirer vos propres conclusions), souvent immigrantes et/ou monoparentales. Le cursus scolaire de certains parents étudiants est un vrai parcours de combattante: surendettement, non-accès à un service de garde, cours de soir, stages

non rémunérés, manque de temps pour s'investir dans leurs études, difficultés liées à l'immigration, violences de toutes sortes, etc. La situation est particulièrement intense pour les étudiantes en éducation, qui doivent soutenir un rythme d'étude à temps plein et effectuer quatre stages non rémunérés au cours de leur cursus scolaire.

16h00: Trois heures plus tard, après nous être déplacées chez Geneviève un peu plus tôt dans l'espoir d'endormir le bébé et de travailler sur le texte afin de le rendre plus soutenu, nous sommes complètement épuisées. Pourtant, nous réalisons que le fil conducteur que nous cherchions depuis des heures nous pendait au bout du nez. Nous n'avons pas besoin de citer des sociologues dans ce texte pour faire valoir notre point (même si ce n'est pas l'envie qui manque; on est des parents étudiants et on aime ça aussi la théorie!). Nos parcours, loin d'être des cas isolés, illustrent très bien notre point: notamment par le caractère gratuit et illimité, le travail parental et académique sont intimement liés et leurs systèmes d'exploitation jouent en défaveur des femmes. C'est pour ne laisser derrière aucune de ces *moms* qu'il faut généraliser la lutte pour la rémunération des stages et surtout ne pas la confiner à certains programmes ou niveaux d'études. Voilà, il ne nous reste qu'à bonifier le texte ici et là, entre deux biberons ou séances de devoirs. Satisfaites de ce constat, nous retournons à nos vies respectives, celles de *soccer mom* d'un ado et celle d'une *mom* d'un nourrisson, qui essaient du mieux qu'elles peuvent de militer à travers tout ça. ◇

Le contingentement, élitisme de gauche

PAR JEANNE BILODEAU ET LOUIS-THOMAS LEGUERRIER

Lorsqu'on parle rémunération des stages et de reconnaissance du travail étudiant, on se trouve vite aux prises avec la question du contingentement des programmes d'études. La crainte d'une sélection plus serrée des étudiant.es dans des programmes qui ne sont pas présentement contingentés - exprimée par plusieurs lorsqu'on propose de rémunérer les stages et de valoriser la production étudiante en général - a des fondements sérieux qui méritent d'être explicités. L'objection habituelle va comme suit: *«On aimerait bien sûr être payé.es pour le travail effectué en stage, on trouverait ça normal et juste, mais si c'est pour faire en sorte que les études supérieures soient encore moins accessibles qu'elles ne le sont actuellement, ça n'en vaut peut-être pas le coût»*. Un tel raisonnement est parfaitement légitime et n'est en rien contradictoire, il indique simplement que la revendication de rémunérer les stages perd tout son sens si elle ne s'inscrit pas dans une lutte pour l'accès universel à l'éducation. Du moins, c'est ainsi que les CUTE ont toujours considéré la chose, et c'est ce que nous montrerons ici en prenant l'exemple des débats actuels sur la valorisation de la profession enseignante et sur le possible contingentement de la formation en enseignement.

L'accès universel aux études, ce concept cité à tort et à travers par la gauche sociale-démocrate pour résumer sa vision des choses en matière d'éducation, ne peut pas être pris pour acquis. Il s'agit certes d'un but à atteindre et pour la réalisation duquel il vaut la peine de lutter, mais prétendre qu'une telle chose existe présentement serait un odieux mensonge. Un véritable accès universel à l'éducation devrait présupposer une vision contraire à la logique marchande d'une société capitaliste, pour laquelle il n'y a d'universelle que la mise en compétition entre intérêts individuels. Toutefois, le

processus de sélection des individus en compétition et la stratification économique qui s'ensuit sont au fondement de notre organisation sociale: c'est parce que ses différentes parties sont en lutte que la société de classe parvient à fonctionner comme un tout cohérent. Lorsque la gauche réformatrice parle d'accessibilité à l'éducation, c'est plus souvent qu'autrement pour aménager celle-ci à l'intérieur de l'ordre qui repose sur la compétition universelle.

Le contingentement des programmes de formation postsecondaire, qu'il soit revendiqué ouvertement par la gauche ou accepté comme un mal nécessaire, est un bon exemple de cette situation. Dans l'éventualité où l'éducation, par la mise en place de la gratuité scolaire ou même du salariat étudiant, serait accessible sur le plan économique, le principe de compétition continuera de s'affirmer sur un autre plan. La sélection des étudiant.es sur la base des notes obtenues au cours de leur parcours académique sert directement cette fin. La performance académique, qui remplace ici la classe sociale, demeure un critère prédominant à l'exclusion rendue nécessaire par l'organisation économique. C'est que la gauche réformatrice, au fond, n'en a ni contre l'exclusion ni contre la régulation de la société par le principe de compétition. Son désaccord avec la droite concerne uniquement la nature du critère d'exclusion, et non pas l'idée que présuppose l'existence d'un tel critère, à savoir que la compétition entre les individus est ce qui assure le bon fonctionnement de la société et la pleine réalisation de ses membres. D'un côté, la droite défend l'idée qu'une éducation de qualité nécessite un investissement économique de la part des étudiant.es, faisant ainsi reposer la possibilité pour une personne d'accéder aux études supérieures sur son positionnement au sein de la lutte

économique. De l'autre, la gauche considère que le financement de l'éducation devrait être assumé par l'État, ce qui aurait supposément comme conséquence d'empêcher l'application du principe de la compétition économique à la sphère de l'éducation. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, on trouve dans cette prémisses caractéristique de la social-démocratie comme dans celui de la droite néolibérale la même conviction que la qualité de l'éducation dépend de la lutte qui oppose les étudiantes et étudiants sur la base d'un critère de sélection et d'exclusion. Le critère des moyens financiers est simplement remplacé par celui de la performance académique, suivant une seule et même logique, celle de la compétition et de la distinction entre les étudiant.es au profit, supposément, de l'amélioration générale du système d'éducation.

En effet, la sélection à l'entrée des candidats et candidates se présente souvent comme permettant l'amélioration des programmes de formation et la valorisation de certaines professions. Par cette mise en compétition, les universités instaurent une culture d'excellence. Par cet écrémage, les universités pourraient enfin augmenter leurs exigences face à une masse d'étudiant.es suffisamment "intelligent.es". « *C'est [au MELS, aux universités et aux syndicats] de garantir la qualité de la formation reçue par les enseignantes et de créer ce faisant une des nécessaires conditions de cette revalorisation de la profession. Les universités doivent pour cela se montrer soucieuses d'excellence et devenir sélectives à l'entrée des candidat.es qu'elles admettent en éducation*¹ », répète sur toutes les tribunes Normand Baillargeon, chroniqueur et ancien professeur en sciences de l'éducation, à propos des programmes de formation en enseignement. Et tout le monde semble s'accorder sur le charme de cet idéal méritocratique où plus rien ne discrimine les individus entre eux que leur talent "inné" et leur performance. Même Sylvain Mallette, président de la Fédération autonome de l'enseignement², soutient qu'« *on ne peut pas être en désaccord avec le fait de rehausser les conditions pour permettre à quelqu'un d'entrer au bac en enseignement*³ ». Rehausser les

conditions, c'est rehausser la cote R minimale parce que les enseignantes doivent être des modèles sur le plan intellectuel et sur le plan moral, selon François Blais, ancien ministre libéral de l'Éducation qui rejette en même temps l'idée de réformer les programmes en enseignement.

La proposition de contingentement des programmes implique que certain.es d'entre nous possèdent déjà, avant la formation, la capacité à exercer un métier et qu'il ne s'agit pas d'une habileté qui s'acquiert, d'un ensemble de connaissances qui se transmettent. Le principe méritocratique naturalise la capacité à faire un travail et rend la question de la formation superflue. La responsabilité de l'amélioration de la formation par la réflexion sur le contenu des cours et sur les méthodes pédagogiques est évacuée et cela renforce la pression individuelle sur les étudiant.es. Dans cette perspective, si les étudiantes nouvellement sorties des facultés d'éducation abandonnent massivement l'enseignement dans les cinq premières années, c'est qu'elles ne sont pas suffisamment intelligentes et non que la formation les a mal préparées à affronter la violence du travail. Si les enfants n'apprennent pas, c'est que leurs enseignantes sont idiotes, et non qu'elles manquent de temps pour planifier leurs cours ou que leurs classes débordent. Le contingentement fait reposer les problèmes de l'éducation sur les individus pris isolément, sur leurs capacités intellectuelles plutôt que sur l'organisation du travail.

Au cours des dernières décennies, les mécanismes de sélection de l'école, plus précisément ceux de l'évaluation et de l'orientation des élèves, ont été renforcés au détriment des apprentissages, qui deviennent secondaires.⁴ Par conséquent, le projet social-démocrate d'une éducation comme vecteur de mobilité devient caduc, et l'école continue à assurer la reproduction des catégories sociales existantes. Présentement, à cause de la compétition pour l'innovation technologique sur la scène internationale, on assiste à une accentuation de la « guerre

1. Baillargeon, N. (2014, 26 juillet). Les hussardes (Enseigner au préscolaire) [Billet de blogue]. <https://goo.gl/WPwyZd>

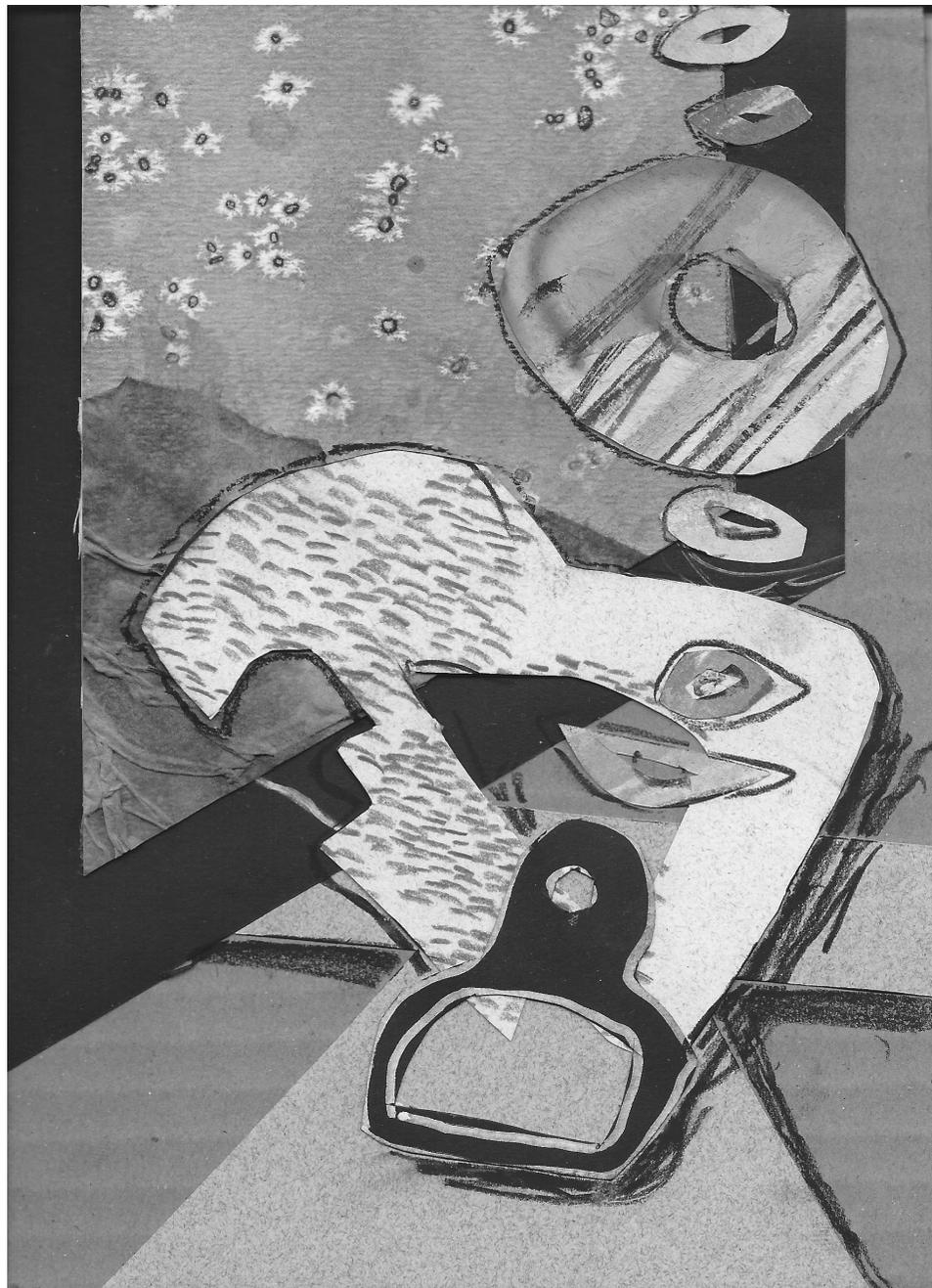
2. Fédération qui regroupe huit syndicats de l'enseignement

3. Chouinard, T. (2015, 18 mars). Les universités feront les frais du contingentement [Article de journal]. <https://goo.gl/GR8iru>

4. Chauvel, S. (2016). *Course aux diplômes: qui sont les perdants?* Paris: Textuel. Extrait: <https://goo.gl/HrKtso>

des talents » orchestrée et mise en place par la droite depuis quelques décennies à travers les politiques néolibérales des États occidentaux et les pressions des grandes entreprises.⁵ Elle est en même temps idéologiquement défendue par la gauche qui prétend que ce succès accordé selon le mérite individuel est la forme achevée de l'égalité des chances. Mais ce qu'on appelle ici mérite individuel n'est qu'une autre forme du privilège de classe en vertu duquel les études supérieures sont moins accessibles aux pauvres qu'aux nantis. La discrimination fondée sur l'éducation ou les capacités intellectuelles, loin de permettre un retour à un stade primordial et naturel du mérite, recoupe plutôt les inégalités économiques, culturelles, de sexe et de race qui sont des déterminations historiques de la société reposant sur la compétition universelle.⁶ Derrière cette logique se trouve une vérité cynique et brutale: l'éducation n'est pas un droit, mais un privilège, que ce soit celui des plus nantis ou des plus méritants. Dans cette optique, l'éducation est, au pire, un service et un bien de consommation, au mieux, une marque de distinction culturelle, un bien symbolique dont il est bon d'entretenir la rareté et qu'une trop grande accessibilité réduirait à la médiocrité. L'emphase sur les capacités intellectuelles déjà acquises avant la formation fait perdre de vue la nécessaire réflexion sur la transmission à venir des connaissances et sur la démocratisation de cette transmission. À quoi sert donc la formation s'il est possible de déterminer à l'avance qui doit enseigner aux enfants, qui doit opérer les malades, qui doit plaider en cour?

Pour s'opposer à la sélection et à la hiérarchisation des individus en fonction de leurs prétendues capacités, un travail intellectuel axé sur la didactique, sur les conditions d'appropriation des savoirs par tous et par toutes s'impose. Ce travail de transformation de l'école ne peut qu'être le fruit de l'effort collectif des étudiant.es et des enseignant.es via la prise en charge par celles-ci des moyens de production de l'éducation. Pour y arriver, les étudiant.es doivent se sentir



responsables des connaissances qu'ils et elles produisent à l'école; ils et elles doivent en avoir le contrôle. Cette responsabilité face aux savoirs produits dépend de la reconnaissance des étudiant.es comme producteur.trices de savoirs plutôt que comme bénéficiaires d'un service. Les études ne sont pas de l'ordre de la consommation mais de la production. De cette reconnaissance dépend un réel accès universel à l'éducation. C'est pour gagner une telle reconnaissance et, de cette manière, redéfinir la situation des étudiant.es par rapport à l'ensemble de la société que nous revendiquons la rémunération des stages, et non pour déposséder encore davantage les étudiant.es de leur travail en les excluant de celui-ci. ◊

5. Brown, P et Tannock, S. (2009). Education, meritocracy and the global war for talent. *Journal of Education Policy*, 24(4), 377-392.

6. "There is simply no "natural order" of "merit" that is independent of our value system [...] education-based discrimination that is promoted by meritocratic ideology tends both to overlap with and serve as proxy for other (race, class, gender, etc.) forms of [...] discrimination." Voir Tannock, S. (2008). The problem of education-based discrimination. *British Journal of Sociology of Education*, 29(5), p.445.

J'étudie, pour travailler plus, pour faire moins d'argent, pour étudier plus...

PAR ANTHONY DESBIENS ET CAMILLE TREMBLAY-FOURNIER

1. La vision du travail étudiant défendu dans la Charte s'appuie sur une valorisation du mérite, la notion du devoir ainsi que sur la responsabilité individuelle des étudiant.es en fonction d'un statut professionnel à venir. Il s'agit d'un revenu conditionnel à la performance et à l'obligation des étudiant.es de contribuer à la société au sein de laquelle ils et elles évoluent. Afin de mieux comprendre les débats autour du pré-salaire et l'idée du salaire différé, consulter le texte «Reconnaître le travail étudiant par le salaire: La revendication de l'allocation d'études» d'Emmanuel Porte, 2013: <https://goo.gl/NZSDha>

2. Pour avoir davantage d'information sur le PQ et le syndicalisme étudiant, consulter «L'erreur du syndicalisme étudiant» de David Jules, 2017: <https://goo.gl/fgVLSZ>. Le programme du PQ de 1976 est également disponible en ligne à l'adresse suivante (p. 308): <https://goo.gl/UdseFc>

3. Malheureusement, après plusieurs recherches, le manifeste semble introuvable.

4. Certains éléments historiques de cet article sont tirés d'une entrevue que nous avons réalisée avec Georges LeBel, ancien militant du comité éducation de l'AGEUM.

«*Les professeur.es qui s'opposent au salaire étudiant doivent renoncer à leur salaire! C'est le chemin le plus rapide pour démarchandiser l'éducation!*» répliquait Silvia Federici en mai dernier aux critiques paternalistes adressées à la lutte actuelle concernant un salaire pour les études. Les opposant.es à la campagne des Comités unitaires sur le travail étudiant (CUTE) rétorquaient que le fait de salarier le travail des étudiant.es accentuerait la marchandisation du savoir et des institutions universitaires. À ce sujet, la militante féministe de la campagne *Wages for Housework* était de passage au Collège de Maisonneuve pour répondre aux arguments souvent exprimés quant à la stratégie politique de réclamer un salaire pour le travail gratuit. Elle voulait par là démontrer comment la non-reconnaissance de la valeur productive du travail étudiant contribue à perpétuer l'exploitation des étudiant.es les moins privilégié.es.

TRAVAILLER MAINTENANT, ÊTRE PAYÉ TOUT DE SUITE: LE CAS DE LA FRANCE ET DU QUÉBEC

La revendication pour un salaire étudiant ne date pas d'hier. Elle émerge au Québec dans le contexte de la Révolution tranquille (environ 1960 à 1966) et, plus précisément, au moment où le gouvernement libéral prend le pouvoir à la suite de la mort de Maurice Duplessis et du mandat de Paul Sauvé.

À l'Université de Montréal (UdeM), on est à l'époque des luttes anticléricales et contre le corporatisme des institutions publiques, qui refusent d'analyser les causes profondes des difficultés sociales des étudiant.es. Le mouvement étudiant s'affaire à dresser les grandes lignes du syndicalisme étudiant au

Québec: la gratuité scolaire, le «pré-salaire» pour les étudiant.es et la liberté académique des professeur.es. Le journal étudiant de l'Université de Montréal, le *Quartier Latin*, republie la Charte de Grenoble adoptée après la guerre de 1946 par l'*Union nationale des étudiants français* (UNEF), laquelle porte sur les droits et devoirs des étudiant.es en tant que «jeunes travailleurs intellectuels¹». Le *Parti québécois* (PQ) s'engagera même une dizaine d'années plus tard à instaurer la gratuité scolaire ainsi que le pré-salaire, projet qui tombera toutefois rapidement aux oubliettes après sa portée au pouvoir en 1976!²

Fortement inspiré par l'UNEF, le comité éducation de l'*Association générale des étudiants de l'Université de Montréal* (AGEUM) lançait un manifeste dans lequel il présentait les étudiant.es comme des travailleuses et travailleurs à salaire différé.³ Leur conception de la valeur du travail étudiant était assez simple. Étant donné que l'effort des travailleurs et travailleuses en formation profitent ultimement aux entreprises et à la société, il ne devrait pas incomber aux étudiants d'en assumer les coûts. Ainsi, ils et elles exigeaient d'être payé.es immédiatement pour un travail effectué pendant leurs études duquel bénéficierait plus tard l'ensemble de la société.⁴ Même si cela peut sembler farfelu aujourd'hui, l'administration de l'UdeM n'était pas contre l'idée d'un pré-salaire. Cette mesure, jugeait-elle, permettrait d'avoir des travailleurs et travailleuses bien formé.es pour consolider la société québécoise, en plein essor dans le contexte de la Révolution tranquille.

Dans le mouvement étudiant, on constate alors un certain désenchantement à l'égard de la Révolution tranquille:

on s'enthousiasme davantage pour les expériences d'animation sociale, en appui aux organisations communautaires et coopératives. Au cours des années 1965 et 1966, est mise en branle la campagne d'animation de l'*Action sociale étudiante* (ASE), lors de laquelle une poignée d'étudiant.es tentent de reproduire l'expérience du *Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec* (BAEQ).⁵ Il n'est pas étonnant de voir l'ASE parler de cogestion et de coopérative dans un contexte où les débouchés sur le marché du travail sont de plus en plus incertains, notamment dans le domaine des sciences sociales. Au début des années 1970, plus de la moitié des chômeurs et chômeuses ont moins de 25 ans.⁶ Les places sont également limitées dans les institutions universitaires. Auparavant, les universités n'étaient ouvertes qu'aux étudiant.es ayant complété.es des cours aux collèges classiques. Un an après la création des CÉGEPs, soit en 1967, 20 000 étudiantes et étudiants de plus frappent à la porte de l'UdeM. Mais, celle-ci n'a pas suffisamment de places pour ces nouveaux et nouvelles diplômé.es. Les militant.es étudiants vont donc lutter afin que l'État québécois crée de nouvelles institutions d'enseignement universitaires plus accessibles, car cette situation minait les possibilités de la jeunesse étudiante d'obtenir une formation technique qui permettrait l'accès à un emploi qualifié.

Cette expérience peu concluante de cogestion entre l'ASE, l'administration de l'UdeM et le Ministère de l'Éducation du Québec, mène en 1967 à la création du groupe des *Travailleurs étudiants du Québec* (TEQ), de même qu'à la centralisation gouvernementale de la gestion de l'aide financière aux études.⁷ On peut donc affirmer que, bien que les résultats de cet épisode soient discutables, il n'en reste pas moins qu'une première expérimentation de la reconnaissance de la valeur du coût du travail des étudiant.es ait été réellement mise en oeuvre.

**UN SALAIRE POUR FAIRE SES DEVOIRS:
LA TENTATIVE DES ÉTATS-UNIS ET DE
L'ONTARIO**

Au milieu des années 1970, une perspective contraire à la vision méritocratique et déontologique du salaire aux études est promue, s'inspirant des luttes en faveur d'un salaire pour le travail ménager organisées d'abord en Italie, puis aux États-Unis. C'est le manifeste *Wages for Students* (1975)⁸ qui y lance le débat sur la question du travail reproductif des étudiant.es. Certains groupes veulent obtenir un salaire pour le travail des étudiant.es dans la mesure où, à leurs yeux, l'école constitue une extension de la sphère reproductive issue du travail domestique. En opposition à une vision élitiste et conditionnelle du pré-salaire, ces groupes revendiquent «inconditionnellement» un salaire pour étudier, puisque les étudiant.es sont coproducteurs et coproductrices de connaissances, de concert avec les professeur.es, davantage que de simples cruches à remplir!

En Ontario, la question du salaire étudiant apparaît en 1974, à la suite d'une scission du regroupement *New Tendency* (Toronto, Windsor, Kitchener-Waterloo et Winnipeg) avec, d'un côté, les militantes qui ont fondé le *Wages for Housework Collective* (WHC) et, de l'autre, les militants qui ont poursuivi leurs luttes l'année suivante sous la bannière du *Struggle Against Work Collective* (SAWC).⁹ Ces militant.es, ancré.es dans diverses luttes étudiantes, sont également influencé.es par le courant autonomiste-marxiste – plus précisément le courant italien opéraïste, qui constitue une critique du marxisme-léninisme et du trotskysme – ainsi que par les écrits féministes de la reproduction sociale. C'est donc dans ce contexte que le texte de Tim Grant, alors étudiant à l'Université de Waterloo, *Wages for Homework* (1976)¹⁰, est rédigé.

Dans les deux manifestes (*Wages for Students* et *Wages for Homework*), l'école est présentée comme un lieu de dressage au sein duquel les étudiant.es doivent s'endetter parce qu'on refuse d'y reconnaître la valeur de leur travail. Observer, décrire, analyser, classer et recommander constituent des compétences transversales à toutes les

5. Pour en savoir plus, consulter «La longue marche des technocrates» de Jean-Jacques Simard, 1979: <https://goo.gl/rB6ezX>

6. Voir l'article de Lysiane Gagnon sur le mouvement étudiant de 1958 à 1971: <https://goo.gl/BDVHso>

7. Dans le cadre de l'ASE, le premier ministre de l'Éducation, Paul Gérin-Lajoie (1964-1966), a octroyé une somme de 50 000 \$ afin d'embaucher approximativement 45 étudiant.es de l'UdeM pour des jobs d'été. Ils et elles, guidé.es par les principes de l'animation sociale, devaient parcourir différentes régions du Québec et disposaient d'un certain montant (dont 600 \$ par année, sous forme de bourses) dans le but de développer divers projets à vocation « sociale ». Cependant, l'expérience de cogestion sera brève, car en 1966, 14 membres du Front de Libération du Québec vont être arrêté.es et parmi ce nombre, 12 étaient membres de l'ASE. C'est suite à ces événements que l'ASE deviendra les TEQ, les étudiant.e de l'UdeM seront expulsé.es au profit de ceux et celles de l'Université Laval.

8. Voir le manifeste ici: <https://goo.gl/AxaTTB>

9. Pour mieux comprendre le dénouement de *New Tendency* et ses notions théoriques, se référer à l'article «Autonomist Marxism and Workplace Organizing in Canada in the 1970s» de John Huot, 2016: <https://goo.gl/CYx2r6>. Les textes des activistes de NT sont aussi en ligne: <https://goo.gl/h6ijsQ>.

10. Le texte de Tim Grant est disponible ici: <https://goo.gl/gFUSHd>

formes d'emplois – qualifiés ou non – mais elles sont invisibilisées, sous prétexte que les étudiant.es sont toujours en apprentissage. À l'instar de la vision de l'UNEF du pré-salaire, le postulat de la redevabilité envers l'ensemble de la société se trouve ici inversé, dans le sens où c'est le capital qui est principalement redevable aux étudiant.es, et non l'inverse. Aujourd'hui, cette revendication s'est transformée et est maintenant portée par des regroupements étudiants français qui en font leur principal cheval de bataille. À titre d'exemple, Solidaires Étudiant.e.s regroupe plus de 20 syndicats locaux, dont plusieurs défendent l'idée d'un salaire étudiant, sous l'appellation commune de «salaire socialisé». Récemment, lors de leur congrès national, les débats autour de cette question opposaient essentiellement deux camps. D'un côté, celles et ceux en faveur d'un salaire fixe (similaire pour tous et toutes) et de l'autre, les partisan.es d'un salaire indexé où le soutien économique extérieur serait pris en considération dans l'attribution du revenu. C'est ainsi qu'à travers le monde, de plus en plus d'étudiant.es décident de s'organiser (dans leur syndicat, mais aussi via des groupes politiques comme les CUTE et l'Union des étudiants communistes [UEC]¹¹ en France) devant l'absurdité de devoir payer de plus en plus cher pour préparer son exploitation.¹²

PROFS DE TOUS LES PAYS, QUI FAIT VOTRE CAFÉ?

Au Québec, sous sa forme préliminaire, la revendication du pré-salaire n'avait pas une charge très subversive. D'une part, l'État québécois cherchait à former des étudiant.es pour avoir une main-d'oeuvre qualifiée et plus nombreuse en vue de moderniser rapidement la province. D'autre part, un salaire différé indiquait que les étudiant.es seraient jugé.es compétent.es seulement une fois leur formation académique terminée. On y présentait les étudiant.es comme des demi-travailleurs et travailleuses ne méritant pas encore le plein salaire. Toutefois, aujourd'hui, dans un contexte où les emplois sont de

plus en plus réservés à une main-d'oeuvre qualifiée et où il faut payer de plus en plus cher pour étudier, revendiquer un salaire aux études suppose une charge politique d'autant plus importante. L'extorsion de la force de travail et de l'avenir des étudiant.es suivant les contraintes du marché est renforcée par une division internationale du travail qui s'est accentuée au cours des dernières décennies.¹³ À ce sujet, les campagnes politiques actuelles sur la question des stages et d'un salaire étudiant se distinguent des réflexions et arguments énoncés par ceux et celles qui ont, dans le passé, revendiqué un salaire différé, notamment l'AGEUM et l'UNEF. Ainsi, la campagne des CUTE propose une redéfinition du travail étudiant qui se rapproche de celle énoncée par *Wages for Students* et *Wages for Homework* en mettant de l'avant sa valeur matérielle et immédiate.

Bien évidemment, un salaire pour les études ne réglerait pas toutes les dynamiques de pouvoir au sein de l'institution scolaire. Cependant, une lutte pour un salaire comporte plusieurs bénéfices. Premièrement, cela permettrait peut-être aux étudiant.es de prendre conscience de leurs propres moyens et coûts de production. Cela sous-entend la possibilité de s'organiser au sein de leurs différents lieux de travail, ici et maintenant, car la division du travail scolaire fait en sorte que la population étudiante ne dispose de presque aucun droit de regard sur la façon dont elle produit (le comment) et la finalité de ce qu'elle produit (le pourquoi). Deuxièmement, un salaire étudiant modifierait le rapport des étudiant.es au travail ainsi qu'à la vie quotidienne. Dans le contexte actuel, où les frais de scolarité et les coûts de production (logement, nourriture, transport, etc.) sont de plus en plus élevés, il est difficile, sans un salaire décent, de pouvoir s'extraire du rythme de vie structurant de l'école-usine. Par exemple, en combinant la gratuité scolaire avec un salaire pour les études, les étudiant.es auraient l'opportunité de réellement se dédier à leur «emploi» scolaire en réduisant le temps de travail à l'extérieur de l'école.

11. L'UEC mène depuis un certain temps déjà une campagne active en faveur d'un salaire étudiant. Pour plus de renseignements: <https://goo.gl/ANW412>

12. Un peu partout à travers le monde, plusieurs étudiant.es mènent des luttes en faveur de la rémunération des stages. Par exemple, le European Youth Forum a déposé une plainte contre le gouvernement de la Belgique pour sa tolérance au regard des stages impayés, d'ailleurs illégaux en vertu d'un traité européen. Pour plus d'information: <https://goo.gl/MzjgFV>. De plus, la Global Intern Coalition (GIC), composée de plusieurs organisations de travailleurs et travailleuses en stage, vise à coaliser les stagiaires pour leur droit au travail. Le 20 février dernier, elle a lancé un appel à la grève et prévoit également une journée de grève internationale des stages en 2018. <https://goo.gl/RwjjKq>

13. Silvia Federici illustre dans cet article les réorganisations du travail entre les pays du Nord et du Sud de la planète et leurs impacts sur les populations du Sud: <https://goo.gl/cvESBh>



Troisièmement, rémunérer le travail étudiant implique une plus faible dépendance financière, que ce soit vis-à-vis un.e conjoint.e, un.e parent ou encore d'un mécanisme général de reproduction¹⁴ comme l'Aide financière aux études (AFE). Cette logique de sujétion enferme les étudiant.es dans un rapport de patronage et propage une image de ces dernier.es comme étant des demi-travailleurs et travailleuses précaires qui n'obtiennent leur indépendance qu'après 90 crédits. Quatrièmement, en obtenant un salaire pour les études, il serait possible d'abolir certains des mécanismes de reproduction qui ont cours à l'école (prêts, bourses d'excellence, emplois étudiants), voire de réorienter certains de ces mêmes instruments selon des principes d'équité plutôt que d'égalité. On pourrait, par exemple, transformer le système de l'AFE en système de bourses pour les étudiant.es à des intersections plus vulnérables, pour les parents étudiants ou bien pour venir en aide aux étudiant.es étrangers et étrangères. À l'heure actuelle, les prêts et bourses et les marges de crédit, bien qu'on nous les vende à des taux «différés», font des

étudiant.es une «armée de réserve exploitable». Le crédit rend possible la réalisation du travail des étudiant.es et il est donc compréhensible que certain.es soient découragé.es d'étudier sur cette seule base. Ils et elles peuvent alors décider d'abandonner ou de reporter leurs études afin d'intégrer le plus tôt possible le marché du travail, parce qu'il leur faudra tôt ou tard rembourser!

De ce point de vue, revendiquer un salaire pour les études n'est pas une finalité. Il s'agit plutôt d'une lutte visant à problématiser la question de la valeur du travail dans son ensemble. Qui sont les travailleurs et travailleuses exclu.es de la sphère salariale et quelles sont les modalités de cette exclusion?¹⁵ En s'organisant pour combattre l'endettement et pour que le travail gratuit étudiant soit payé, on bouscule une partie de cette longue «chaîne de montage» du travail qui démarre de la maison, se poursuit à l'épicerie, au centre d'appel, à l'école et qui se termine quelque part entre la banque ou bien le mariage afin d'éviter les griffes bancaires! Rémunérer le travail des étudiant.es ne supprimerait certainement pas l'existence d'un rapport instrumental à l'école. Néanmoins, avec un salaire, une plus large frange de la population pourrait envisager l'activité d'étudier comme un travail appréciable qui permettrait un l'accomplissement de soi. Car, on peut apprécier et se réaliser à travers son travail d'étudiant dans l'optique d'obtenir un emploi bien payé et avec de bonnes conditions de travail, tout en aimant apprendre! Et qui sait, les étudiant.es pourraient bien prendre goût à ce statut nouvellement gagné, et exiger de décider eux-mêmes et elles-mêmes de l'orientation de leur production ainsi que des moyens pour mener à bien leur travail. ◇

14. Pour les auteurs.es de la théorie de la reproduction sociale, l'école a une fonction de légitimation des hiérarchies et de la structure des classes sociales. Par son autonomie relative, celle-ci reproduit les inégalités sociales en traitant tout.es les étudiant.es de façon égale, sans prendre pas en compte les inégalités sociales dans son fonctionnement. Dans le cas de l'AFE, un.e étudiant.e est considéré.e à la charge de ses parents jusqu'à la fin de son baccalauréat en fonction de critères que l'on peut retrouver ici: <https://goo.gl/mr1Js2>. Le revenu des prêts et bourses qui est versé est non seulement conditionnel au revenu annuel parental et à la moyenne des frais de subsistance, mais également tributaire du salaire annuel de l'étudiant.e. Il arrive fréquemment que les étudiant.es issu.es de classes sociales défavorisées ne reçoivent pas d'aide financière de la part de leur parent ou même une aide insuffisante de l'AFE. Cette situation fait en sorte qu'ils et elles doivent travailler davantage (parfois de façon informelle) ou emprunter de l'argent par d'autres moyens.

15. Le système capitaliste s'est développé notamment grâce au travail gratuit des femmes à la maison, qui a permis la reproduction et l'accumulation de capital nécessaire à son expansion. Ce n'est pas un hasard si la majorité des personnes qui travaillent au salaire minimum sont des femmes (environ 56 %) et près de 35 % sont des étudiant.es à temps plein. Statistiques tirées de: <https://goo.gl/vBCZan>

Wages for Students: et ça continue!

PAR ANTHONY DESBIENS ET AMÉLIE POIRIER

Publiée en 1975, Wages for Students¹ est une brochure rédigée par trois militants au tournant de ce qui allait être éventuellement désigné comme la néolibéralisation du système universitaire. Non plus envisagée par les élites politiques et économiques comme étant un « bien collectif », l'éducation allait dorénavant être présentée comme un investissement individuel à long terme pour et par soi-même afin de justifier l'imposition de frais de scolarité. À l'encontre de cette vision micro-entrepreneuriale et consommatrice des étudiant.es, les auteurs exposent l'école comme une usine où les étudiant.es sont constamment soumis.es à des évaluations et des mesures disciplinaires en vue de s'autoproduire comme futur.es travailleur.ses exploitables. Afin de combattre ce continuum du travail gratuit et cette tentative d'assimiler l'éducation à l'image d'un vulgaire jus de fruits, ils exigeaient un salaire pour les étudiant.es.

Wages for Students est publié dans un contexte sociopolitique et économique particulièrement défavorable aux travailleurs et travailleuses. Une succession de crises économiques se prépare avec le premier choc pétrolier de 1973. Simultanément, plusieurs pays du Sud se trouvent assujettis à des programmes d'ajustements structurels sous la direction d'institutions internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. Ces deux institutions ont fortement contribué à la mise en place de politiques d'austérité et à propager une vision économiciste de l'éducation dans un contexte de précarité grandissante ainsi que de pertes massives d'emplois. Déjà à cette époque et d'autant plus aujourd'hui, le « retour sur l'investissement » des étudiant.es vanté par les économistes - un emploi bien payé et de bonnes conditions de travail et de vie - est bien loin de se réaliser et rend tout à fait grossier la perspective entrepreneuriale.

En réaction aux événements de cette période tumultueuse, plusieurs écrits s'inscrivant dans un renouveau du marxisme sont rédigés, diffusés et discutés. Dans cette perspective, *Wages for Students* tire certaines de ses influences du courant italien opéraïste,

communément nommé *autonomist-marxism*. Le manifeste s'inspire également de la campagne internationale visant à obtenir un salaire pour le travail ménager. Les militantes de cette campagne ont redéfini la notion de travail en soutenant qu'un travail non payé n'en demeurait pas moins un travail exploité et nécessaire au fonctionnement du système capitaliste. Elles luttaient, entre autres, contre les coupures à l'aide sociale qu'elles concevaient comme étant une première forme de rémunération au travail ménager. Cette analogie est reprise dans le manifeste, les auteurs affirmant que les différentes formes d'aides financières aux étudiant.es constituent les prémisses d'un salaire et d'une reconnaissance de la valeur des études.

Être assis.e, écouter, mémoriser, lire, écrire, quand et comment *il le faut*; le stress et les nuits blanches d'études; tout ça n'a rien à voir avec le plaisir qu'on nous vend avec l'idée de l'éducation comme étant un bien de consommation - ou un bien commun. Au contraire, affirment les auteurs, « *la caractéristique partagée par l'ensemble des tâches spécifiques requises par le travail scolaire est la Discipline - c'est-à-dire, le travail forcé* », en vue de correspondre aux besoins du marché du travail. En tant qu'institution capitaliste, l'école-usine fournit donc continuellement des travailleuses et des travailleurs disciplinés.es et classés.es sur la base des notes, assurant ainsi la reproduction des classes sociales. La dette contractée par les étudiant.es, conséquence de l'imposition de frais de scolarité, apparaît être un autre puissant outil disciplinaire.

En critiquant l'endettement, la notion de travail qualifié et le fonctionnement du système de notation, les auteurs démontrent bien comment le rythme et la configuration de l'ordre scolaire façonnent la pensée des étudiant.es à l'idée selon laquelle ils et elles investissent dans leur capital humain. Dans cette perspective, on présente les étudiant.es comme des *stocks de compétences sur deux pattes*,

1. Vous pouvez consulter le manifeste en ligne ici: <https://goo.gl/LUoKVz> ou dans sa version originale anglaise ici: <https://goo.gl/pPeqQW>. 40 ans après sa publication, le manifeste a été réédité et comprend désormais une seconde partie, qui est abordée un peu plus bas dans cet article. Celle-ci est le fruit d'une discussion publique tenue en 2013 et porte principalement sur l'endettement étudiant. *Wages for Students* = *Sueldo para Estudiantes* = *Des salaires pour les étudiants*, Brooklyn, New York: Common Notions, 2016.

appelé.es à se renouveler constamment selon les besoins du marché du travail. Cependant, comme le soulignent les auteurs du manifeste, bien qu'impayé.es, les étudiant.es doivent tout de même trouver un moyen de survivre durant leurs études, que ce soit dans une relation de dépendance envers un parent qui finance les études, ou encore en ayant un (ou plusieurs) emploi mal payé. En effet, le marché du travail étant saturé d'étudiant.es à la recherche de job futiles, la faible rémunération de leur emploi s'en trouve ainsi justifiée. Les conséquences du travail scolaire non payé et le refus de l'État, des entreprises et d'une partie encore importante de la gauche de considérer les études comme un réel travail dépassent donc le cadre unique de l'école.

À cet égard, lors d'une discussion publique organisée à New York en mars 2013 sur la portée actuelle de *Wages for Students*, un constat se dégage: la conception des études comme étant un bien de consommation, ou encore comme une activité émancipatrice, a permis la mise en place d'un « *servage par la dette* » des étudiant.es, de même qu'une augmentation magistrale du travail gratuit, notamment via le système de stages. Présente lors de cette discussion, la chercheuse et militante Silvia Federici explique que « *ce sont les universités qui fournissent un flux tendu de stagiaires aux entreprises* ». Ce système met les stagiaires en compétition directe avec les employé.es d'une entreprise, permettant ainsi aux patron.nes de congédier une partie de ces dernière.s afin de réduire leurs coûts de production. Si les stages obligatoires sont nombreux et qu'une grande partie d'entre eux ne sont pas rémunérés, cette nouvelle forme d'extorsion du travail gratuit se poursuit également après les études. Ainsi, les *boss* et les universités vendent les stages comme un processus d'exploitation légitime, qui trouverait racine dans l'aporie éternelle du vous-êtes-en-apprentissage-donc-vous-ne-méritez-pas-salaire.

L'apparition et l'internationalisation de ce statut, celui de stagiaire, dans le cadre de l'école-usine, représente une figure moderne de cette servitude. Les stages prolifèrent à vue d'oeil et confinent davantage les travailleurs et travailleuses étudiant.es à un rôle reproductif, celui du travail gratuit en leur octroyant un statut d'emploi juridiquement insignifiant. Tel qu'illustré par les auteur.es de la campagne en faveur d'un salaire pour le travail ménager, la maison et l'école constituent une immense « chaîne de montage » au sein de laquelle les stages occupent désormais une place prépondérante. Les

patron.nes, l'université et les cégeps, en tant qu'agences de placement, disposent d'une stratégie efficace afin de comprimer leurs coûts de production, laissant les étudiant.es sans sous et sans aucun droit social.

Faire faire par les stagiaires, *made by interns*, la *big business* des stages traverse donc l'ensemble des sphères économiques de la société. Emprisonné.es dans le mécanisme de la « *contrainte-implication* », c'est-à-dire avec l'obligation de toujours s'impliquer davantage sous peine de ne pas obtenir le stage suivant, les étudiant.es deviennent une « *armée de réserve* », contraint.es de faire leurs preuves pour quelques lignes de CV afin de grimper les infinis échelons des *faiseux* de titres. Pourquoi accepter de payer pour sa propre exploitation et être rémunéré.es sous la forme de crédits académiques quand on pourrait exiger une rémunération pour son travail? Cette question posée par les auteurs du manifeste est toujours aussi pertinente et en est une que les dirigeant.es politiques veulent à tout prix éviter, car l'effritement du salariat ne cesse de prendre l'ampleur depuis les années 70: multiplication des statuts d'emplois et hausse du travail atypique (temps partiel, à contrat, stages, cumul d'emplois), resserrement des critères d'admissions au chômage et à l'aide sociale, accroissement de la sous-traitance des activités à faible valeur ajoutée, etc.

Ainsi, exiger un salaire pour les études constitue une avenue permettant de pallier à l'éclatement du salariat et à l'extension du continuum du travail gratuit. Dans *Wages for Students*, l'obtention d'un salaire pour les études n'est pas présentée comme une finalité mais plutôt comme un moyen. Bien sûr, pour les rédacteurs de la brochure, rémunérer le travail des étudiant.es permet à ces dernière.s de vivre dignement et de réduire leur temps de travail à l'extérieur de l'enceinte scolaire. Néanmoins, il s'agit surtout, pour reprendre la formule du manifeste, « *de transformer l'aliénation en pouvoir* ». Pour les rédacteurs, cela passe nécessairement par une reconsidération des cadres d'analyse, des conditions et de l'image des étudiant.es ainsi que du rôle de l'école-usine dans la chaîne de production du capitalisme avancé. Cela implique également une redéfinition du travail au-delà de sa forme traditionnellement masculine afin d'y inclure les activités reproductives. Stagiaires, étudiant.es, internes: tous ces titres visent à dépouiller les étudiant.es de leur solidarité et à leur enlever la possibilité d'avoir une emprise sur leur propre production ainsi que sur la finalité de leur travail. Les étudiant.es produisent toujours plus, travaillent toujours plus mais de plus en plus pour rien! ♦



Pour nos articles et plus d'information:

DISSIDENTES
TRAVAILLETUDIANT.ORG

ISSN 2560-6565 (imprimé)
ISSN 2560-6557 (en ligne)